

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Mouloud MAMMERRI Tizi-Ouzou
Faculté des sciences économiques, sciences de gestion et des sciences
Commerciales**



MEMOIRE

En vue d'obtention du diplôme de Master en sciences économiques

**Option : Economie de Développement Durable et de
l'Environnement
Promotion : 2015/2016**

THEME

**Le rôle des dispositifs de soutien à la création d'activités
liées au développement durable
Cas : ANSEJ et CNAC Tizi Ouzou**

Présenté par :

M^{elle} ACHERAR Amel

M^{elle} AIDER Rahma

Encadré par :

Mr HADJOU.L

Devant le jury composé de :

- **Président : Mr MOUZAOUI. Z**
- **Examinatrice : Mme GUERMAH. H**

Date de soutenance : 26/12/2017

Année 2016/2017

Remerciement

Nos plus vifs remerciements s'adressent tout d'abord à nos famille, à qui revient le mérite de nous avoir éduqués, encouragé et soutenu.

On tient à remercier également Mr HADJOU.L, notre promoteur, pour sa disponibilité, son aide, son soutien et sa grande patience.

On tient à remercier notre encadreur au niveau de l'ENSEJ Mr HAMOUR ainsi que notre encadreur au niveau de CNAC Mr BADAOUI pour le suivi de notre travail, pour leurs directives et suggestions.

Enfin, on tient à remercier toutes les personnes qui, de loin ou de près ont contribué à l'élaboration de ce mémoire de fin d'étude.

Dédicace

EN SIGNE DE RECONNAISSANCE

ET DE TEMOIGNAGE

JE DEDIE CE MEMOIRE

A mes précieux parents « Omar et Rahma », pour leur amour, leurs présences, leurs patiences
et leurs compréhension

A mes chers frères « Mohand, Nassim et Mourad » pour leurs soutiens moral

A toute ma famille : grands parents, oncles et tantes, cousins et cousines

A ma belle sœur « Taous »

A ma binôme « Rahma »

Je tiens à remercier tous mes amis : Belaid, Mourad, Karim, Ryma, Lyna et Atika

Amel

Dédicace

Je dédie ce modeste travail :

A la mémoire de mon très cher grand père ;

Aux êtres qui me sont les plus chers au monde :

Mon père « Amar », qui peut être fier et trouvé ici le résultat de longues années de sacrifices ; Merci pour l'éducation et le soutien permanent venu de toi ;

Ma mère « Fatiha », qui a œuvré pour ma réussite, de par son soutien, tous ses sacrifices et ses précieux conseils ;

Ma sœur « Fetta » ;

Mon frère « Lounes » ;

Mon cœur et ma vie « Ayi » ;

A ma tante « Kahina » ;

A tout ma famille, grands parents, oncles, tantes, cousins et cousines ;

A tous mes amis (es) ; particulièrement Lydia et Ahcene ;

A ma binôme « Amel »

RAHMA

SOMMAIRE

Introduction générale	1
Chapitre I : La réalité du développement durable en Algérie	5
Section 1 : Généralité sur le développement durable	7
Section 2 : Le développement durable en Algérie	23
Chapitre II : L'implication des PME dans le développement durable	33
Section 1 : Généralité sur la PME	35
Section 2 : Les modalités d'introduction des principes du développement durable dans les entreprises	42
Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)	52
Section 1 : La présentation des dispositifs ANSEJ et CNAC	54
Section 2 : Etude des statistiques des dispositifs de soutien à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ, CNAC) cas pratique TIZI OUZOU	60
Conclusion générale	76

INTRODUCTION
GENERALE

Introduction générale

Contexte de la recherche : choix du sujet et des dispositifs d'enquête

Telle qu'elle est le plus souvent conçue, la thématique du développement durable renvoie à un large ensemble de changements profonds à réaliser dans toutes les sphères de la société. Pour cette raison, elle s'inscrit logiquement dans une tonalité de mobilisation générale. Elle débouche fréquemment sur un appel à des procédures rénovées dans l'organisation de la vie collective, de façon à favoriser toutes les coopérations utiles. Autour des questions de développement durable et de gouvernance s'est ainsi formée une problématique commune sur les procédures à mettre en place pour pouvoir rapprocher, ou au moins faire réfléchir et discuter, des acteurs aux intérêts potentiellement divergents.

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), à Rio de Janeiro (1992) a défini un nouveau cadre de réflexion pour la communauté internationale à travers le concept de développement durable qui se caractérise par une approche intégrant tant le développement économique et social que la préservation des ressources dans un souci d'équité et de solidarité. Depuis quelques décennies, les pressions socio-économiques sont de plus en plus fortes sur les ressources naturelles et les écosystèmes pour faire face à des besoins, sans cesse croissants, à l'heure d'une mondialisation effrénée et des menaces climatiques dont l'impact est de plus en plus préoccupant.

L'Algérie, partie prenante, du début du processus de négociation des Conférences Internationales des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement Durable, contribue à l'effort collectif visant la mise en œuvre des différents traités et Conventions adoptés par la communauté internationale, dans l'objectif de promouvoir un développement durable respectueux de l'environnement mondial. La Commission du Développement Durable (CDD) constitue le cadre idoine dans cette perspective.

Le pays a développé une Stratégie Nationale de l'Environnement articulée autour de trois axes : Relancer la croissance économique sur une base restructurée et élargie, afin de réduire la pauvreté et favoriser l'emploi ; Préserver des ressources naturelles fragiles et limitées (eaux, sols, forêts, biodiversités...) pour un développement durable ; Améliorer la santé publique du citoyen par une meilleure gestion des déchets, de l'assainissement et des rejets atmosphériques.

Dans le cadre de cette stratégie, le pays a engagé une transformation radicale de son économie. Cette dernière peine néanmoins à s'inscrire dans le nouveau modèle de développement durable qui allie les principes économiques avec l'environnement.

De nombreux dispositifs d'aide à la création d'entreprise ont été créés par l'Etat depuis la fin des années 1990. L'objectif poursuivi est la résorption du chômage endémique et la relance des dynamiques locales. Les secteurs d'activité encouragés ne cadrent pas avec une stratégie unifiée de croissance d'une branche ou d'un secteur particulier. Tous les secteurs et

les métiers de base sont ainsi financés. Les activités relevant du développement durable sont promus au même titre que les autres, sans distinction.

Aujourd'hui, plusieurs années après la mise en œuvre de ces dispositifs, une évaluation de leur contribution au développement durable s'impose. Pour ce faire, nous nous intéressons particulièrement aux dispositifs ANSEJ et CNAC car ils sont la locomotive de la création d'entreprise en Algérie.

Se pose alors la problématique suivante :

Quelle est la contribution des dispositifs ANSEJ et CNAC, à la création d'activités économiques liées au développement durable dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?

Cette question centrale peut se décliner en plusieurs sous questionnement :

- Qu'est ce que le développement durable est quelles sont ses dimensions ?
- Comment les PME s'impliquent dans le développement durable ?
- Quelle sont les activités liées au développement durable promues par les dispositifs ANSEJ et CNAC Tizi Ou-zou ?

La méthodologie de recherche

Notre méthodologie de recherche s'articule autour de trois démarches principales, à savoir l'étude documentaire, l'analyse de données et l'entretien auprès des responsables :

L'étude documentaire

Notre partie théorique est basée sur la recherche documentaire par la consultation des différents ouvrages disponibles, les revues, les articles et les sites web dans le but de comprendre la logique de notre problématique et les axes fondamentaux de ce thème. La bibliographie mobilisée porte sur la problématique du développement durable en général, ses implications pour l'Algérie et les modalités de sa mise en œuvre au sein des entreprises.

Analyse de données

Nous avons dans un premier temps recueillis des informations détaillées auprès des dispositifs enquêtés. Elles portent sur le nombre de PME et d'emplois créés par secteur d'activité ainsi qu'une évolution chronologique sur la période 1997 à 2016 pour l'ANSEJ et 2004 à 2017 pour la CNAC. A partir de ces données brutes, nous avons eu recours à deux outils techniques de traitement :

- Construction des indicateurs permettant de mesurer la dynamique de création dans le secteur de l'environnement ;
- Analyse graphique mettant en relief les tendances et les ruptures dans la mise en œuvre du développement durable.

L'entretien auprès des responsables

Les entretiens ont été réalisés avec les dirigeants des directions que nous avons visitées. L'objectif est de voir comment ces dirigeants appréhendent la question du développement durable dans le cadre de leur dispositif.

Le plan de travail

Le sujet de la PME et le développement durable est un sujet très vaste, il contient beaucoup de notions sur lesquelles nous pouvons nous appuyer. L'objectif de notre enquête est d'étudier le rôle des petites moyennes entreprises sur le développement durable dans les différents dispositifs ANSEJ et CNAC de la wilaya de Tizi-Ouzou. Pour y apporter une réponse claire, nous avons structuré notre travail de recherche en trois chapitres :

Dans le premier chapitre, après avoir présenté le développement durable, nous nous intéressons au développement durable en Algérie.

Le deuxième chapitre traite des notions de PME et de la responsabilité sociale des entreprises.

Le troisième chapitre, enfin, aborde le cas de la wilaya de Tizi-Ouzou, à travers l'étude de la contribution des dispositifs ANSEJ et CNAC, agences Tizi-Ouzou, à la création d'activités liées au développement durable.

Chapitre I

La réalité du développement durable en Algérie

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

Introduction

Pour mieux comprendre la notion du développement durable, nous avons jugé utile de scinder ce premier chapitre en deux sections, nous allons aborder dans un premier point, les différentes approches théoriques du développement durable, à travers son historique, ainsi que ses principes, ses dimensions et ses objectifs.

Le deuxième point traitera la notion du développement durable en Algérie, depuis sa mise en œuvre à nos jours, puis son importance sur l'environnement ainsi que la politique Algérienne du développement durable.

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

Section 01 : Le concept de développement durable

Le développement durable est aujourd'hui un projet de management, et semble être comme le mot de passe de toutes les sociétés.

Cette première section permet de connaître mieux les différentes approches théoriques du développement durable, sa notion, son évolution dans le temps, ainsi que ses divers critères (piliers, objectifs et principes).

1. Les approches théoriques du développement durable

Le développement durable a connu trois approches théoriques : (la théorie néoclassique, la théorie de la bio économie et la théorie de la décroissance).

1.1. La théorie néo classique : la confiance en la régulation du marché

Perçu initialement comme abondant par les économistes, l'environnement est apparu au fil du temps comme une ressource de plus en plus rare. Pour autant, les économistes néoclassiques restaient convaincus qu'il n'existait pas de conflit fondamental entre le développement de la logique économique et le respect de la logique de la Biosphère. L'économie néoclassique, se définissant comme la science de l'affectation des moyens rares à des usages alternatifs, se présentait ainsi comme la mieux placée pour gérer une ressource (environnementale ou non) qui se raréfiait.

Les auteurs néoclassiques reconnaissaient cependant que l'entrée de l'environnement dans ce qu'il considère être la sphère de l'économie se trouvait généralement gênée par le fait que le prix des biens et services environnementaux ne reflétait pas ou mal leur véritable valeur. Or leur théorie est formelle, tant que les agents économiques recevront des signaux prix imparfaits, les mécanismes du marché ne pourront assurer une gestion efficace des ressources naturelles et de l'environnement.

La théorie néoclassique va donc chercher à dégager un ensemble de règles d'allocation des ressources et des services naturels en s'appuyant sur un système de prix de marché. Ceci va déboucher sur deux problématiques distinctes : l'économie de l'environnement et l'économie des ressources naturelles.

Les activités habituellement considérées par la théorie économique sont des activités marchandes qui aboutissent à la fixation d'un prix monétaire et à la réalisation d'un échange

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

volontaire. Les relations que les hommes entretiennent avec leur milieu de vie naturelle ne répondent pas à ces caractéristiques. Certaines transactions économiques d'un agent peuvent affecter les ressources ou l'environnement des autres agents, c'est à dire leur bien être. On dit qu'elles exercent des effets externes ou des externalités sur les autres agents. La pollution associée aux activités productives ou à la consommation de certains biens en est un bon exemple. Par ailleurs, l'environnement entre dans la catégorie des biens collectifs : il est non appropriable, non exclusif, souvent gratuit, et apporte d'emblée un bien être à la collectivité (y compris dans le cas où certains individus de la communauté ne le consomment pas). La couche d'ozone, n'est pas produite, n'appartient à personne, et est utile pour tous (sans avoir besoin d'exclure quiconque) même si on ne la consomme pas.

Pour autant, l'environnement ne peut être considéré comme un bien collectif pur puisque sa consommation par certains peut détruire le bien ou les qualités qui en faisaient l'attrait. Les règles de gestion et d'allocation des ressources rares habituellement définies par l'économie politique et l'économie du bien être sont ici difficilement applicables. L'approche néoclassique de l'économie de l'environnement s'est donc donné pour tâche de découvrir ces règles de gestion adéquates et de remédier à tous ces problèmes de mauvaise allocation des ressources (défaillances du marché). Cette approche qui s'efforce de rétablir les conditions d'un échange marchand, oblige les économistes à repérer ce qu'ils appellent effets externes.

1.1.1. Les effets externes

L'effet externe est révélateur d'une sorte de paradoxe de la concurrence, puisqu'il montre que, dans certaines conditions, si elle est laissée à elle-même, la concurrence peut conduire à mettre à mal, voire à éliminer complètement la concurrence. Si l'existence d'externalités met en évidence certains effets pervers de la concurrence, il importe donc de définir avec précision les conditions dans lesquelles la concurrence pourra être dite parfaite. Les effets externes sont ainsi analysés comme des défaillances par rapport au cadre de la concurrence parfaite tel qu'il est défini par la théorie néoclassique. Par les gains ou les coûts supplémentaires imprévus qu'ils apportent, les effets externes faussent les calculs d'optimisation des agents économiques rationnels et sont sources de mauvaise allocation des ressources limitées dont dispose une économie (ce qui lui empêche d'atteindre un état jugé optimal au sens de PARETO). Ainsi aux yeux des théoriciens, les problèmes d'environnement n'apparaissent que comme des cas particuliers d'externalités parmi d'autres.

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

Ces effets externes qui concernent l'environnement peuvent être positifs (apiculteur qui profite des champs de son voisin arboriculteur), mais en général on associera plutôt environnement et effet externe négatif (fumée d'usine, nuisance des transports, pollution des eaux...). Parmi l'ensemble des externalités négatives, plusieurs distinctions peuvent être opérées selon leur source ou leur influence sur l'économie. On distingue ainsi les externalités de consommation, provoquées par la consommation de certains biens (tabac, bruit, déchets polluants...) et les externalités de production, provoquées par l'activité productive des entreprises (émission de gaz polluants comme le soufre, pollution par les nitrates des sols et des cours d'eau,...).

Les externalités bilatérales sont celles qui résultent de l'action d'un agent sur le bien être d'un seul autre agent. Les externalités sont cependant le plus souvent causées par l'action de plusieurs agents (pollution atmosphérique) et/ou affectent un grand nombre d'agents. Les externalités bilatérales peuvent être réparties en deux catégories, les externalités privées ou rivales, telles que le dommage subi par un agent réduit d'autant celui qui est subi par les autres (le stockage de déchets), et les externalités publiques ou non rivales, telles que le montant d'externalité affectant un agent ne diminue pas celui qui est subi par les autres (pollution atmosphérique). Ces dernières ont les mêmes caractéristiques que les biens publics. Lorsque la source productrice de l'externalité n'est pas identifiable, ce qui est le cas de nombreuses situations de pollution globale, l'externalité est dite diffuse.

Enfin dans certains cas, un agent qui subit une externalité peut la faire peser sur d'autres agents (les déchets peuvent être transférés d'un pays à l'autre), l'externalité est dite transférable. On peut enfin distinguer les externalités statiques des externalités dynamiques. Les premières ont un effet réversible sur le bien être des agents et peuvent être traitées par des accords entre agents économiques contemporains, tandis que les secondes ont des effets persistants sur l'économie et ne peuvent être compensées par les mêmes méthodes (émissions de gaz à effet de serre).

1.1.2. La réglementation

Un moyen simple de s'assurer que le niveau optimal de pollution est atteint par les agents consiste à leur imposer des normes, qui peuvent être de différentes natures. La norme d'émission consiste en un plafond maximal d'émission qui ne doit pas être dépassé sous peine de sanctions administratives, pénales ou financières (émissions de dioxyde de soufre dans l'atmosphère ou le bruit produit par les véhicules à moteur...). Dans la mesure où les agents

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

pollueurs ont économiquement intérêt à polluer (ils subissent un coût de dépollution), la norme assure qu'ils choisiront toujours exactement le niveau maximal de pollution autorisé, ni plus ni moins. Si la norme est correctement spécifiée, l'objectif du planificateur est alors atteint.

Les normes de procédé imposent aux agents l'usage de certains équipements dépolluants (pots d'échappement catalytiques, stations d'épuration, filtres ...). L'apposition d'une pastille verte sur les véhicules automobiles moins polluants. Les normes de qualité spécifient les caractéristiques souhaitables du milieu récepteur des émissions polluantes (taux de nitrates dans l'eau potable, taux d'émission de dioxyde et monoxyde de carbone des véhicules automobiles). Enfin les normes de produit imposent des niveaux donnés limites à certaines caractéristiques des produits (taux de phosphate dans les lessives, teneur en soufre des combustibles, caractère recyclable des emballages...).

Les normes peuvent être choisies selon deux types de critères : environnementaux ou économiques. Dans le premier cas, elles obéissent le plus souvent à des objectifs de protection de la santé et se traduisent alors par la fixation de concentrations ou de doses maximales de polluants tolérables pour la santé. Dans le second cas, la fixation de la norme devrait permettre d'atteindre le niveau de pollution optimale précédemment défini : l'évaluation correcte des autorités des dommages subis par les victimes de la pollution se révèle alors cruciale.

1.1.3. Les taxes et redevances

C'est A.C Pigou (1920) qui a le premier proposé de mettre en place une taxe pour internaliser les externalités négatives. L'économie du bien être, telle que la conçoit Pigou, est une interrogation sur les liens existant entre la recherche de l'intérêt individuel et la recherche de l'intérêt collectif. Du fait de l'interdépendance non compensées entre les agents, Pigou voit que l'utilité collective ne peut être appréciée en faisant la somme des utilités individuelles. Plus précisément selon Pigou, la présence d'effets externes négatifs pose le problème du dé adéquation entre les coûts privés et le coût collectif (coût social) des activités économiques.

Selon Pigou, l'Etat, qui va jouer ce rôle de donneur de prix en imposant une taxe (dite pigouvienne) au pollueur, égale au dommage social marginal causé par son activité polluante. C'est le principe du pollueur-payeur : l'entreprise polluante est alors correctement informée sur les véritables coûts sociaux de son activité. Avec cette taxe portant sur chaque unité de

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

pollution émise, son coût de production est désormais plus élevé tandis que son profit l'est moins¹.

On remarquera que cette procédure d'internalisation des externalités ne requiert pas le choix préalable d'un objectif de qualité environnementale. Le niveau de pollution jugé optimal par la collectivité (montant de la taxe qui permet d'atteindre celui-ci) découle d'une analyse coûts avantages et se trouve déterminé par l'intersection des courbes de coût social marginal et de profit marginal. L'économiste n'a nul besoin de l'expert en matière environnementale, ni de l'écologiste, la rationalité des agents parfaitement informés et l'optimalité de leurs calculs économiques permettent théoriquement de fixer et l'objectif à atteindre en matière de pollution ; et la façon d'atteindre au moindre coût cet objectif. Dans les faits, il faut tenir compte des nombreuses difficultés pratiques de l'analyse coûts avantages liés à l'imperfection de l'information sur l'identité et les comportements des agents émetteurs et récepteurs de la pollution, sur leurs fonctions de coûts, de dommage social...La procédure d'internalisation pigouvienne n'est donc pas toujours facile à mettre en œuvre.

A la suite des travaux de Pigou, les économistes de l'environnement furent amenés à distinguer plusieurs types de taxes (Barde, Smith, 1997). Les redevances ou les taxes sur les émissions frappent directement la quantité ou la qualité des polluants rejetés. On y recourt dans la plupart des pays de l'OCDE mais à des degrés divers, pour faire face à des problèmes d'environnement, tels que la pollution de l'air (en France, des redevances sont été instaurées sur les émissions d'oxydes de soufre, en Suède, elles visent les émissions d'oxyde d'azote), de l'eau (systèmes de gestion de l'eau en France, en Allemagne, et aux Pays Bas), du bruit (redevances sur le bruit des avions) ou des rejets de déchets (elles ne visent cependant que les déchets industriels). Les redevances d'utilisation couvrent le coût des services de collecte et de traitement et elles sont souvent utilisées par les collectivités locales pour la collecte et le traitement des déchets solides et des eaux usées. Leur principal objectif est de dégager des recettes.

Les redevances ou les taxes sur les produits visent les produits polluants au stade de leur fabrication, de leur consommation ou de leur élimination. Ce sont par exemple les taxes sur les engrais, les pesticides et les piles, les principales étant les écotaxes sur l'énergie (taxes sur la teneur en carbone et en soufre des carburants et combustibles). Ces taxes ont pour objet

¹www.oeconomia.net/private/cours/economieenvironnement.pdf (consulter le 30 11 2017).

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

de modifier les prix relatifs des produits ou de financer des systèmes de collecte et de traitement.

1.2. La théorie de la bio économie

D'un point de vue théorique, la bio économie est une théorie économique développée par Nicholas Georgescu-Roegen au début des années 1970. Cette théorie utilise le principe de l'entropie pour analyser les processus économiques. La bio économie met en valeur la base biologique ou naturelle de tous les processus économiques et donc des problèmes humains associés à la déplétion de nos ressources naturelles.

La bio économie souligne la contradiction entre la deuxième loi de la thermodynamique, la loi de l'entropie, c'est-à-dire la dégradation de l'énergie et de la matière, des ressources naturelles utiles à l'humanité et une croissance économique sans limites. La bio économie serait l'ancêtre d'une discipline à part entière qui est en plein développement : l'économie écologique (ecological economics). Pour René Passet, l'approche bioéconomique consiste à ouvrir l'économie sur la biosphère, c'est à dire à intégrer dans le calcul le fait que le système économique est un sous-système du monde vivant et de son environnement, dont il doit prendre en compte la finitude et les capacités de régénération limitées.

Il existe une autre définition de la bio économie, celle du club des bio-économistes : créée en 2012, et encore peu connue, c'est une association dont l'objectif est de sensibiliser et informer sur les enjeux et la nécessité d'une agriculture et d'une sylviculture véritablement durables, assez productives et efficaces pour garantir la diversité et la compétitivité de leur filières aval de transformation face aux besoins planétaires croissants.

Comme le soulignant le Nouvel économiste en avril 2013 : La bio économie, c'est le concept qui monte. En début d'année, la Commission européenne a mis sur pied un observatoire de la bio économie, signale Hervé Kempf. Le lancement intervient un an après la définition d'une stratégie européenne de la bio économie à l'horizon 2020, dont ce laboratoire d'observation est une première application. L'OCDE, également, s'est emparée du sujet, de même que le gouvernement américain qui a publié en avril 2012 un blueprint sur la bio économie nationale²

² <https://www.ecyclo-ecolo.com/Bioéconomie> (consulter le 01 12 2017).

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

1.3. La théorie décroissance

La décroissance est un concept à la fois économique, politique et social. L'idéologie de la décroissance est de montrer qu'augmenter constamment la production de biens et Services accroît l'épuisement des ressources naturelle est pourrait conduire à leur disparition.

Face à cette logique, nous n'avons pas d'autres alternatives que de modifier nos habitudes de consommation et de vie. Pour que les pays les plus pauvres et les générations futures puissent à leur tour bénéficier d'un accès raisonnable aux ressources naturelles, les pays riches doivent en diminuer leur consommation. C'est ce que l'on appelle la décroissance de la consommation. Il s'agit donc d'une démarche individuelle et collective basée sur une réduction de la consommation. Le concept de décroissance trouve son fondement théorique chez différents écrivains et penseurs du XX^{ème} siècle. Parmi les fondateurs de la décroissance, on peut trouver le Club de Rome et Nicholas Georgescu-Roegen sur des aspects théoriques et techniques, mais aussi Jean Baudrillard, André Gorz et Ivan Illich qui avancent des idées assez proches de celles proposées par des économistes contemporains comme Serge Latouche.

En réalité, il n'y a pas une différence radicale entre le développement durable et la décroissance. En effet, les objectifs sont fondamentalement les mêmes : un monde plus juste et moins destructeur de l'environnement. Mais les moyens que l'une et l'autre approche se donnent pour réaliser ces objectifs divergent. Le développement durable pense qu'une amélioration de la situation est possible sans remettre en question la valeur de l'objectif de croissance économique. Les plus optimistes penseront même que l'indicateur de croissance économique (PIB) est le signe-même de l'amélioration de la situation. Les partisans de la décroissance pensent que ce n'est pas le cas : pour aborder le problème social et le problème économique, il faut prioritairement remettre en question l'idéal de croissance économique, et donc la logique capitaliste. Cette remise en question est une condition sine qua non d'une amélioration de la situation écologique et sociale³. Le cœur de la critique que les décroissants adressent aux partisans du développement durable consiste à dénoncer dans leur discours ce qu'ils considèrent comme une fausse croyance : l'idée qu'il est possible de concilier l'idéal de croissance économique (et donc l'économie capitaliste) avec le souci d'une plus grande justice sociale et la prise en compte des problèmes écologiques.

³<https://www.unamur.be/asbl/pun/Carnets%20dvpt%20durable/cdd-1> (consulter le 01 12 2017).

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

Les définitions officielles qui ont été apportées à la notion de développement durable témoignent en effet d'une adhésion explicite à cette croyance. Les États devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement.

2. Perspectives historiques sur le développement durable

Le concept du développement durable (DD) a connu un succès fulgurant au cours des vingt dernières années, mais avant cela, il est passé par plusieurs étapes.

Le point suivant consiste une définition et les étapes de DD.

2.1. Définition du développement durable

Plus de vingt années après l'apparition de la notion de « développement durable », il est possible d'avoir une idée plus précise d'un terme longtemps porteur d'ambiguïtés.

Il est défini originellement en 1987 dans le rapport « Notre avenir à tous » de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par M^{me} Gro Harlem Brundtland :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de besoin, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qu'il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et avenir. »⁴

2.2. Emergence et évolutions du concept de DD

L'idée d'un développement durable prend ses origines au cours des Trente Glorieuses, période qui a suivi la Seconde Guerre Mondiale durant laquelle la majorité des pays développés connurent une forte croissance continue.

Depuis le début des années 1960 et avec l'avènement de la consommation de la masse, de nombreux problèmes environnementaux et sociaux sont apparus. Ce contexte de croissance économique mondiale a causé des pressions sur les équilibres naturels et qui se

⁴ LIBAERT Thierry, Le développement durable, éd. DUNOD, Paris, 2008, p1.

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

font de plus en plus sentis en l'occurrence l'épuisement des ressources naturelles, la déforestation, l'atteinte à la biodiversité, le réchauffement climatique, les pluies acides, la raréfaction de la couche d'ozone..... Alors que, les pays du sud sont confrontés à l'accroissement de leurs difficultés, à savoir la pauvreté, la malnutrition, les différentes maladies, les sous équipements.

Dans ce cadre, et due à l'importance de ce concept, divers institutions internationales ont y intéressés, tel que :

En 1968, c'est à cette date que le club de Rome a été créé, composé de diverses personnalités à savoir : les scientifiques, des économistes, des hommes d'affaire et des hauts fonctionnaires. Le but de ce club est de trouver des solutions aux problèmes concernant l'évolution du monde tout entier en tenant compte de la recherche pour y parvenir à des solutions efficaces et de préciser les limites de la croissance économique.

En 1972, avec l'accélération de rythme de la croissance économique au fil du temps, un rapport de la part du club de Rome a été publié sous le nom *the limits to growth* (halte à la croissance ou limites de la croissance), indiquant les conséquences de la simulation informatiques sur le développement de la population tout en exploitant les ressources naturelles d'ici 2100. Pour ce club la croissance provoque des effets négatifs à long terme (au cours de XXI^e siècle), à savoir la forte diminution de la population entraînée par les divers problèmes comme la pollution, l'appauvrissement des sols cultivables, la disparition des énergies fossiles.

De 5 au 16 juin de la même date, une conférence ou le sommet (le premier sommet de la terre) des notions unies sur le développement et l'environnement humain de Stockholm porte sur le développement concernant les pays de Sud et les pays du Nord, mais aucune conclusion n'est tirée de cette conférence, elle a échoué, dont juste une année après, le monde a vécu une crise économique et une crise pétrolière. Mais à partir de là l'importance de l'environnement est apparue, et l'obligation de le protéger pour les générations futures est une nécessité, il faut le mettre en œuvre au niveau national comme au niveau international. Dès lors, le concept de développement durable commence à être connu, c'est en 1980 que ce concept est apparu suite au rapport portant le nom « la stratégie mondiale pour la conservation » induit par l'union internationale pour conserver la nature.

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

En 1984, l'assemblée générale de l'ONU donne mandat à une commission d'experts dénommée commission Mondiale pour l'environnement et de développement (CMDE) pour proposer des lignes directrices pour un projet de développement mondial capable de protéger l'environnement.

En 1987, la commission mondiale sur l'environnement et de développement (CMDE) présentant la définition officielle du concept de DD dans leur rapport « rapport Brundtland » intitulé « notre avenir à tous ». Le 16 Septembre de la même date, un protocole a été signé « protocole de Montréal » dans le but de préserver la planète et surtout la question du trou de la couche d'ozone dont il est urgent de supprimer les chlorofluorocarbones provoqué par l'industrie. Quelques années plus tard, plus précisément le 22 mai 1991, un ministère de l'environnement a été créé par le ministre français Edith Cresson en abordant la question d'un développement durable et l'intégrant dans son discours de la politique générale.

En 1992, la tenu du sommet de la terre à RIO, où la notion de développement durable a acquis une notoriété planétaire et définitive (sustainable développement en anglais : développement soutenable) avec la correction de l'approche assimilant exclusivement le développement à la croissance.

L'idée essentielle à retenir de ce sommet est la suivante : « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable, ils ont droit à la vie saine et productive en harmonie avec la nature »⁵.

Ce sommet met en place deux décisions importantes :

- Il faut stabiliser la concentration de gaz à effet de serre ;
- Il faut que la production alimentaire soit en augmentation et que le développement économique se poursuive.

Il ya également l'adoption de l'Agenda 21 ou action 21, ce programme est confronté à plusieurs obstacles suite aux intérêts divergents⁶. Le bilan de l'assemblée générale des Nations Unies établi en 1997 confirme cette réalité car la conclusion est : « c'est un échec ».

⁵ MEDANI Fatima, « La problématique du développement durable dans la stratégie de l'ENIEM dans le contexte de concurrence », en vue de l'obtention du diplôme de licence en science économiques, option EGE, UMMTO, 2013, p137.

⁶ Dossier spéciale (direction des achats et développement durable), entreprise et développement durable, une édition de comité 21, p4. [http://www. Guide_ entrepris e_ dev_durable. Pdf.](http://www.Guide_entrepris_e_dev_durable.Pdf)

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

En 2002, après la conférence de Rio, une autre a été établie à Johannesburg dont un PNUDE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) concrétise une analyse relative aux impacts environnementales (22 secteurs) avec la présence de divers acteurs (entreprises, organisations, syndicales, ONG). Ainsi, un bilan quantitatif des « Agenda 21 locaux » par le sommet de l'ONU montre que 6416 projets sont en cours d'exécution au niveau de cent treize pays du monde (plus de $\frac{3}{4}$ se trouvent dans les pays développés) par exemple l'Allemagne a lancé deux mille quarante-deux opérations dans ce contexte de développement durable, et la Chine met en place vingt-cinq opérations sur son territoire⁷.

Février 2005, l'entrée en vigueur de protocole de Kyoto, dont l'objectif est de réduire les gaz à effet de serre

En 2009, le déroulement d'une conférence de Copenhague portant sur le climat dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre intéressé déjà par le protocole de Kyoto.

En 2010, le sommet Cancun se déroulait au Mexique regroupant 194 pays représentés par leurs ministres d'environnement, à travers ce sommet l'organisation des Nations Unies cherchent à donner un nouveau souffle aux négociations sur le changement climatique.

Les objectifs de ce sommet sont suivants : la fixation des règles de l'après Kyoto qui arrive à son échéance en fin 2012, le financement de la lutte contre le changement climatique, la lutte contre la déforestation, les transferts des technologies pour accompagner les pays en développement dans leur transition énergétique, les mesures d'adaptation, le contrôle des efforts réalisés, etc.

Ce sommet comme celui de Copenhague de 2009 est un échec à cause des USA et de la Chine parce qu'aucun accord véritable n'a été signé, seulement un paquet équilibré de décisions a été adopté contribuant uniquement à la poursuite des négociations multilatérales sur le changement climatique.

En 2015, la conférence sur le climat de Paris dite COP21, s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre 2015 au Bourget. Il s'agit de la 21^e Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle a réuni les 195 pays signataires de cette Convention qui reconnaissent par la nécessité de lutter contre le changement climatique.

⁷ E. Arnaud, A. Berger, C. De Perthuis, « le développement durable », édition Nathan, Paris, 2011, p12.

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

La COP21 a permis d'aboutir à un accord historique engageant l'ensemble de ces pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Cet accord a pour objectif de stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines à la surface de la terre « nettement en dessous » de 2°C d'ici à 2100 par rapport à la température de l'ère préindustrielle (période de référence 1861-1880) et de poursuivre les efforts pour limiter ce réchauffement à 1,5°C.

En résumé, l'histoire de ce concept peut être présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau N° 1 : dates clés de l'histoire et l'essor du DD

1972	Sommet des nations unies sur l'homme et l'environnement à stockholm. Un état critique de la planète est dressé et certains scientifiques vont jusqu'à recommander un arrêt de la croissance économique.
1987	Publication du rapport « notre avenir à tous » de la commission des nations unies pour l'environnement et le développement présidée par M ^{me} Gro Harlem Brundtland.
1989	Convention de Bale sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de produits toxiques.
1992	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio.
1995	Adoption du protocole de Carthagène sur les préventions des risques biotechnologiques.
1996	Sommet des villes à Istanbul. La déclaration d'Istanbul reconnaît le droit au logement comme partie intégrante des droits de l'homme.
1997	Adoption du protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
2000	Adoption par les nations unies d'une déclaration sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
2002	Sommet mondial de la terre, RIO+10, à Johannesburg. La déclaration de Johannesburg met en avant la nécessité de modifier les modes de productions et de consommation, une conférence internationale s'est tenue sur le financement du développement durable.
2005	Ratification du protocole de Kyoto.
2010	Une conférence s'est tenue à Cancun au Mexique, cette conférence avait comme objectif la poursuite de la conférence de Copenhague, cette conférence comme la

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

	précédente est un échec mais elle permet l'adoption d'un paquet équilibré de décisions pour la continuation du processus multilatéral de négociations.
2015	COP21, la conférence de Paris sur le climat a eu lieu du 30 novembre au 12 décembre 2015 au Bourget en France. Ce sommet est réunit 195 pays fixant comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1.5°C et 2°C d'ici 2100.
2016	COP22, la conférence de Marrakech a eu lieu du 7 au 18 novembre 2016 à Marrakech, au Maroc. Cette conférence, est celle de l'innovation en matière d'adaptation et d'atténuation aux effets du changement climatique, et pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.
2017	COP23, la conférence de Bonn de 2017 sur le climat' qui a lieu à Bonn, se déroule du 6 novembre 2017 au 17 novembre 2017. Cette conférence a pour mission de travailler à des propositions de textes, conduisant à l'élaboration de ces règles.

Source : élaboré par nous même.

3. Les dimensions du développement durable

Il existe trois dimensions du développement durable qui sont selon l'OCDE, la dimension économique, la dimension environnementale et la dimension sociale.

3.1. La dimension économique

Cette dimension à plusieurs significations, elle est cependant considérée comme les instruments économiques comme la taxation et les mécanismes de marché, les indicateurs économiques tels que la production économique, la productivité, la comptabilité nationale et la gestion des ressources et des investissements. D'un autre sens, cette dimension vise ; la manière efficace afin d'éviter la surproduction, de limiter les recours vers l'endettement, de faire des choix entre la croissance économique et le développement durable, de prendre en compte les risques liés au progrès technologiques sur la santé.

3.2. La dimension environnementale

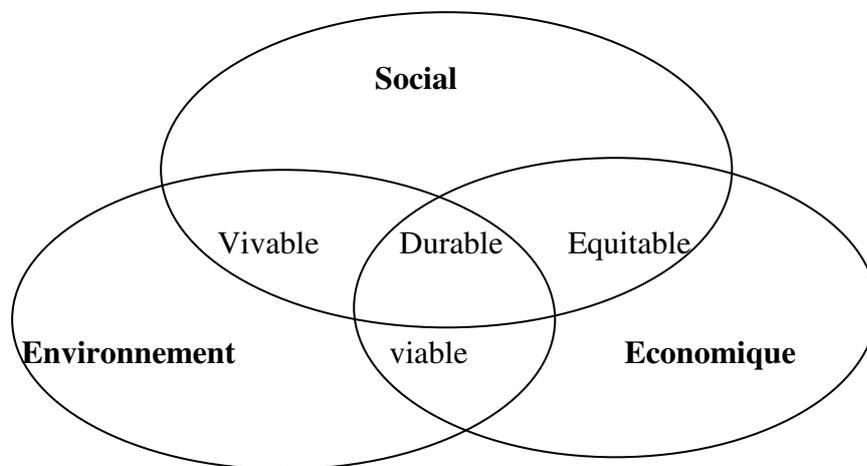
L'environnement due à son importance et vis-à-vis des atteintes causés à cet environnement comme le cas de l'industrie : le réchauffement de la planète, les dommages causés à la couche d'ozone, la restriction de la biodiversité, pollution de l'air, de l'eau, des sols, dégradation de divers forêts et des stocks de poissons, extension des déchets ; cela a soutenu la détermination et la diffusion du concept de développement durable pour faire face à ces problèmes environnementales.

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

3.3. La dimension sociale

Ce concept est moins important par rapport aux deux autres dimensions, elle comporte divers compréhensions à savoir : aspects sociaux liés à la dimension environnementale, tel que les divers changements entraînant nécessairement dans les modes de consommation et qui sont acceptés par la société ; environnementaux ; participation des citoyens pour construire un développement durable, leur engagement social.

Figure N°1 : Les piliers du développement durable



Source : LIBAERT Thierry, Le développement durable, éd. DUNOD, Paris, 2008, p2.

4. Les objectifs du développement durable

D'une manière générale, l'objectif du DD est la réduction à la fois de déséquilibre social et écologique, il a comme finalité la constitution d'une nouvelle civilisation avec de multiples caractéristique : sa capacité à préserver la biosphère en sachant comment l'harmoniser dans le cadre de sa finitude, accorder le respect aux personnes ainsi que leurs droits. En réalité, la finalité de ce DD n'est pas tout à fait l'aboutissement d'un équilibre entre les trois dimensions, mais plutôt, de parvenir à la détermination de nouvelles régulations politiques et économiques pour réagir rapidement dans l'objectif de diminuer les déséquilibres précédents.

Entre autre, les OMD (objectif du millénaire pour le développement) fixés par les nations unies de nombre huit à savoir : la dimension de niveau de pauvreté et de faim (ils sont énormes), la garantie pour tous le monde un système éducatif primaire, solliciter l'équilibre

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

entre les sexes et les droits relatifs aux femmes, la réduction de taux de mortalité pour les enfants qui ne dépassant pas l'âge de 5 ans et de $\frac{3}{4}$ de la mortalité maternelle, la lutte contre l'ensemble des maladies dangereuses tel que le VIH/sida, paludisme, etc , le maintien d'un durable environnement et enfin la disposition d'un partenariat pour le développement à l'échelle mondial.

5. Les principes de DD

Le développement durable inclus plusieurs principes qui ont des définitions distinctes. La déclaration de 1992 qui a eu lieu à Rion, a marquée 27 principes, il est opportun de s'appuyer sur quelques uns : le principe de précaution, de prévention, de responsabilité, de solidarité, et le principe de pollueur payeur.

5.1. Le principe de précaution

Le principe de précaution a été énoncé pour la première fois en 1980 lors des débats sur l'environnement. Ce principe est mit en garde afin de garantir la protection de l'environnement qui seront obligatoirement tenu par les décisions ainsi que l'Etat pour agir d'une manière préventive en cas de divers risques avérés. Il a comme but la prévention de l'ensemble des risques aléatoires sans compter souvent sur l'expérience et la certitude scientifique ou bien agir avant la transformation de ces risques aléatoires aux risques réels.

5.2. Le principe de prévention

Ce principe repose sur la protection contre les risques effectifs ou réels causés à l'environnement, il vise à utiliser les diverses matières et ressources d'une façon à diminuer ou éliminer les effets néfastes sur l'environnement. Cela se fait en appliquant des règles dans ce sens afin de favoriser les produits les plus propres ou les moins polluants.

5.3. Le principe de responsabilité

C'est le principe numéro sept de la déclaration de Rio de 1992, qui a comme finalité la prise en considération et la restauration des nuisances environnementales afin de promouvoir un environnement en bon état⁸.

⁸ MOULAHCENE Rebiha, « L'innovation et le développement durable au sein de l'entreprise : cas de lancement d'un nouveau produit qui respecte l'environnement : cas de l'ENIEM », mémoire en vu de l'obtention du diplôme de master en science de gestion, option METE, Université Abderrahmane mira de Bejaia, 2012, p 49.

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

5.4. Le principe de solidarité

Les préoccupations que doivent être prise en considération pour tous les pays sont celles d'un environnement plus protégé et une pauvreté plus au moins réduite ou éliminé en mettant des mesures de coopération entre ces pays (les aides des pays développés destinés aux pays en développement).

5.5. Le principe pollueur/payeur

Dans ce cas, c'est le responsable de la pollution (pollueur) qui doit supporter ou assumer ses faits, c'est-à-dire le coût de la pollution ainsi que le coût des mesures de préventions⁹.

Au cours de cette section, nous avons présenté les théories, le concept et l'historique du développement durable, nous avons remarqué que ce concept est récemment officialisé mais les préoccupations y sont très anciennes ; nous avons esquissées des principes et des objectifs.

⁹ LIBAERT Thierry, Le développement durable, éd. DUNOD, Paris, 2008, p4.

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

Section 2 : le développement durable en Algérie

Comme les autres pays du monde, l'Algérie fait partie de la Négociation des Conférences Internationales des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement Durable.

Cette section nous permet de connaître le développement durable en Algérie ; sa nécessité et les accords signés par l'Algérie.

1. La naissance de DD en Algérie

Devant les blocages auxquels avait abouti l'organisation économique antérieure, l'Algérie s'est retrouvée dès le début des années quatre-vingts devant la nécessité de dépasser le mythe des rentes pétrolières. Le pays recourt à partir de 1988 au Fonds Monétaire International (FMI) qui lui impose un ajustement structurel, un vaste programme de réformes est engagé. Les réformes économiques engagées en plusieurs étapes ont transformé le paysage juridique et institutionnel au triple plan, économique, juridique et social afin d'assurer une transition de l'économie planifiée à l'économie de marché.

Les premières lois algériennes dans le domaine du développement durable datent de ces années. Le Haut Conseil de l'Environnement a été créé en 1994. Ce Conseil est chargé de surveiller l'état de l'environnement en Algérie, de déterminer les grandes stratégies en matière de protection de l'environnement et de suivre les mesures au niveau international. Il doit présenter un rapport annuel au Président de la République¹⁰.

En 2002, l'Observatoire National de l'environnement et du développement durable est créé.

En 2002 et 2003, des lois ont été établies pour la création de villes nouvelles respectueuses de l'environnement.

Plusieurs accords avec différents pays ont été signés dans le cadre de la protection de l'environnement.

Des lois sur la régulation de la pêche et sur le tourisme propre ont également été promulguées.

Des lois concernant la production de l'énergie ont également été promulguées.

2. La nécessité du développement durable en Algérie

A l'instar des pays du monde en général et de l'Afrique du Nord en particulier, l'Algérie fait face à de nombreux défis écologiques. Le Rapport National sur l'Etat et l'avenir de l'environnement (RNE,2000) qui a servi de base à l'élaboration du Plan National d'Action

¹⁰ SAFER Khadidja, « Environnement et Développement durable », cours master en génie mécanique, option énergétique, université d'Oran Mohamed BOUDIAF, 2015, p 14.

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAEDD), fait apparaître des ressources en sols en dégradation constante, des ressources en eau limitées et de faible qualité, une urbanisation non contrôlée, une industrialisation mal maîtrisée générant des pollutions industrielles à l'origine de sérieux problèmes de santé publique. Les changements climatiques, la dégradation de la diversité biologique et la désertification sont des menaces graves pour le développement durable du pays.

Le modèle de croissance et de développement adopté par l'Algérie la rend vulnérable et par conséquent, il est critiqué et mis en cause. La nécessité pour l'Algérie de s'inscrire dans cette démarche de mutation mondiale et de se préparer à cela est plus qu'évidente pour plusieurs raisons qu'on peut résumer dans ce qui suit :

2.1. L'utilisation des ressources non renouvelable comme vecteur de développement

Les limites des politiques de développement apparues à partir des années 1980, se situent au niveau des problèmes récurrents tels que, la pauvreté, la précarité de l'emploi, la crise du système productif, les inégalités sociales et les déséquilibres des politiques urbaines et territoriales. La structure de la production s'est déformée au profit des hydrocarbures et aux dépens de l'industrie manufacturière qui n'a cessé de perdre du poids en dépit des investissements massifs engagés pour doter l'Algérie d'industries industrialisantes.

Aujourd'hui et après plus de 50 années d'indépendance, l'économie rentière et représente environ 98% des recettes en devises de l'Algérie, ceci pose réellement la question de la pérennité des choix effectués.

2.2. Une pure économie de rente

Une pure économie de rente où les hydrocarbures assurent 35% du PIB et 60% des rentrés fiscaux. Toute baisse de la demande ou du prix des hydrocarbures étant à même de rapidement dégrader l'excédent commercial, comme l'année 2013, le pays a réalisé un excédent commercial de 11,06 milliards de dollars (mds USD), contre 21,49 mds USD en 2012, en baisse de 48,51%.

L'Algérie n'a pas joué la prudence dans l'exploitation de ces ressources : « non seulement la dépendance aux hydrocarbures a augmenté de 70% dans les années 1970 à 98%

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

aujourd'hui, la production actuelle, estimée à 1,4 million de barils / jour, demeure élevée »¹¹. Les réserves de Hassi Messaoud s'amenuisent et que les nouvelles découvertes ne font que couvrir cette faiblesse pour un temps. « Avec le maintien de sa dépendance aux hydrocarbures, l'Algérie peut se réveiller un jour dans une situation dangereuses » (N.Sarkis, 2010), On s'interroge sur le risque d'épuisement des réserves pour la génération actuelle et surtout avenir.

2.3. Le secteur agricole dépendant des aléas climatiques (sécheresse)

Les potentialités agricoles de l'Algérie sont limitées, avec seulement 20% de la surface utilisables pour l'agriculture, les parcours et la forêt. La production souffrant d'infrastructures insuffisantes ; de sécheresse régulière; et d'érosion forte avec une grande dégradation des sols; Ce qui entraîne, une diminution de la production agricole, une réduction du rendement des céréales, pouvant atteindre les 50 % pour les périodes de sécheresse et une forte dépendance du pays des importations pour ses besoins. Les échanges de produits agricoles entre la France et l'Algérie présentent un fort excédent en faveur de la France, près de 2Md€ en 2011. L'Algérie absorbant 10% du blé tendre et plus de 30% du blé dur français.

2.4. Une pollution préoccupante

Selon le MATE, les principaux polluants de l'air en Algérie proviennent essentiellement, des émissions des installations industrielles vieillissantes, des installations thermiques, du chauffage domestique, d'incinération des déchets à l'aire libre et d'activité humaine en particulier le trafic routier. Entre 2001et 2011, le parc automobile a pratiquement doublé il est passé de 2 938000 véhicules à plus de 5 millions de véhicules en 2011. Depuis 2002, la demande en diesel croit annuellement de plus de 10% source de pollution de particules en suspension (PM10) portant atteinte à la santé humaine, La pollution de l'aire est responsable de plusieurs maladies telle que les irritations oculaires, cutanées et respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers des poumons.

2.5. Une production de Déchets en constante augmentation

Dans l'étude du Ministère de l'Aménagement su territoire et de l'environnement (MATE), sur l'état de l'environnement en Algérie, il est indiqué que la production de déchets par habitant dans le milieu urbain est passée de 0,76 kg/jour en 1980 à 0,9 kg/jour en 2002,

¹¹ SARKIS N. (2010) Avenir énergétique de l'Algérie à l'horizon 2030 : la vérité qu'il faut dire, par CHITOUR C. Interview El khabar.

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

pour arriver à 1,2 kg/jour en moyenne en 2005. L'Agence Nationale des Déchets (AND) a indiqué que 10,3 millions de tonnes de déchets domestiques sont générés chaque année au niveau national ce qui équivaut à 278 kg par an et par Algérien. Les déchets ménagers représentent 75% du volume global de déchets produits en Algérie. Les déchets hospitaliers s'élèvent à 34.000 tonnes annuellement. Plus de 4.000 tonnes de médicaments périmés sont encore stockés.

2.6. Un patrimoine forestier menacé

Ces dernières années sous l'effet des changements climatiques et l'avancée du désert, on constate une diminution du capital naturel, une forêt limitée qui connaît une exploitation peu rationnelle devant un laisser-aller des pouvoirs publics avec, comme conséquence, une déperdition des réserves forestières. Cependant, il y a lieu de préciser que depuis les années 1990 et dans le cadre de la lutte contre le terrorisme qui a frappé de plein fouet le pays, on assiste à des feux de forêts volontaires de même que les gardes forestiers ne pouvaient plus exercer leur métier.

2.7. Une désertification qui gagne du terrain

Il y a plus d'un quart de siècle que les scientifiques algériens ont tiré la sonnette d'alarme en signalant que le fléau touchait sérieusement 30 wilayas, soit 965 communes et 1870 localités et qu'il prenait une extension dangereuse. Malgré les nombreux projets, programmes et autres actions annoncés pour faire face à l'avancée des sables, l'Algérie est frappée de paralysie face à cette menace.

2.8. Un niveau de nappes en forte baisse

Un niveau de nappes en forte baisse ces dernières années avec une salinisation de certaines nappes côtières. L'agriculture représente une double menace pour les nappes phréatiques, elle entraîne une multiplication des pompages pour répondre à ses besoins en eau toujours grandissants, cela d'une part, d'autre part, elle utilise de nombreux engrais et pesticides que les eaux de pluie vont emmener dans les réservoirs souterrains.

2.9. Le pays n'arrive pas à réduire l'écart qui sépare les classes sociales (pauvreté)

On n'a pas de chiffres fiables pour mesurer l'indice de pauvreté en Algérie. Cet aveu émane des chercheurs et des économistes. Pour eux, seule une enquête sur la consommation des ménages que réalise, tous les dix ans, l'Office National des Statistiques (ONS) peut

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

déterminer l'indice de pauvreté dans notre pays. En 2010, l'ONS a effectué ce travail, mais les résultats de cette enquête n'ont jamais été rendus publics.

3. La politique Algérienne du développement durable

Le gouvernement Algérien a mis en place une Stratégie Nationale de l'Environnement (SNE), cette stratégie et un Plan National d'Action pour l'environnement et le Développement Durable (PNAEDD) qui impliquent l'ensemble des ministères, des collectivités locales et la société civile, dont le rôle est d'être une force de proposition. Par ailleurs, l'Algérie est l'un des 191 pays signataires du protocole de Kyoto qui vise la protection de l'environnement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

3.1. Le cadre législatif

Au cours de la période 2000-2011, le plan juridique et réglementaire a été considérablement renforcé¹². Plusieurs lois pour un développement durable ont été promulguées on citera à cet égard :

- La loi n°01-13 du 07 Aout 2001, portant orientation et organisation des transports terrestres dans le cadre du développement durable ;
- La loi n°01-20 du 12 Décembre 2001, relative à l'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable ;
- La loi n°02-02 du 05 Février 2002, relative à la protection et à la valorisation du littoral ;
- La loi n°03-10 du 19 Juillet 2003, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;
- La loi n°04-20 du 25 Décembre 2004, relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable ;
- La loi n°05-12 du 04 Aout 2005, relative à l'eau ;
- La loi n°07-06 du 13 Mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts ;

¹² Rapport National de l'Environnement, « 19^{ème} session de la Commission du Développement Durable des Nations Unies », Mai 2011, p 6.

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

- La loi n°11-02 du 17 Février 2011, relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable ;
- La loi n°01-19 du 12 Décembre 2011, relative à la gestion au contrôle et à l'élimination des déchets.

3.2. Le cadre institutionnel

Sur le plan institutionnel, il est à noter la création de plusieurs institutions notamment¹³ :

3.2.1. L'Observation National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD)

Créé le 3 Avril 2002, c'est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour surveiller, évaluer et anticiper les dangers.

3.2.2. Le Commissariat National du Littoral (CNL)

Face au déficit d'aires protégées concernant les écosystèmes côtiers et marins, le MATE, a mis en place en 2002 un nouveau dispositif juridique et institutionnel, la loi Littoral, cadre d'action de la politique nationale de protection du Littoral. La loi Littoral a conduit à la création en 2004, du Commissariat National du Littoral qui est un outil essentiel à la mise en place de cette loi.

3.2.3. L'Agence Nationale des Déchets (AND)

Créée par le décret exécutif n°02-175 du 20 mai 2002 et placée sous la tutelle du MATE. Elle a pour mission la promotion d'activités liées à la gestion de déchets ménagers, en apportant de l'aide aux collectivités locales en matière de mise en œuvre de la politique nationale des déchets. Elle vise l'assistance et la participation aux études d'optimisation de la collecte ordinaire, de mise en place de la collecte sélective, de création et de gestion des centres d'enfouissement technique.

¹³ Rapport National de l'Environnement, « 19^{ème} session de la Commission du Développement Durable des Nations Unies », Mai 2011, p 8.

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

3.2.4. Le Centre National des Techniques de Production plus Propres (CNTPP)

Est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par le décret exécutif n°02-262 du 17 Août 2002, est placé sous la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville. Les objectifs du CNTPP sont, l'émergence d'une industrie respectueuse de l'environnement privilégiant les procédés de fabrication moins polluants et consommant moins de ressources naturelles ainsi que l'amélioration de la productivité et la compétitivité des entreprises algériennes dans le cadre du respect des exigences environnementales.

3.2.5. Le Centre National de Développement des Ressources Biologique (CNDRB)

Est un organisme créé par le MATE, dans le cadre de la stratégie de la convention sur la Biodiversité. Créé par le décret exécutif n°02-371 du 11 novembre 2002 a pour mission de centraliser l'ensemble des inventaires de la faune, de la flore, des habitats et des écosystèmes ; de contribuer à l'élaboration des plans de valorisation des ressources biologiques dans le cadre du développement durable ; de proposer la conservation des ressources biologiques nationales.

3.2.6. Conservatoire des Formations aux Métiers de l'Environnement (CNFE)

Créé en 2002 a pour mission principale la formation des différents intervenants publics ou privés dans le domaine de l'environnement et l'éducation à l'environnement pour le grand public et notamment dans le milieu scolaire.

3.2.7. L'Agence Nationale de l'Urbanisme (ANURB)

Créée par le décret n°06-344 du 22 Octobre 2009, s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif d'encadrement de la politique d'aménagement et d'urbanisme définie par les pouvoirs publics. Elle doit constituer le pôle de compétence et d'expertise technique de l'Etat et des collectivités locales.

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

Tableau N°2 : Quelques décrets et lois sur la protection de l'environnement et le développement durable

Référence du décret ou de la loi	Objet	Points principaux
Décret Présidentiel n°94-465 du 25 Décembre 1994	Création du Haut Conseil de l'Environnement et du Développement et fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement.	Le Haut Conseil est chargé de déterminer les grandes options nationales stratégiques de l'environnement, de faire l'observation et le suivi de l'environnement en Algérie.
Décret exécutif n°02-115 du 03 Avril 2002	Création de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable.	L'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable ONEDD est chargé de collecter, traiter, produire et diffuser l'information environnementale technique, scientifique et statistique.
Loi n°03-01 du 17 Février 2003	Développement Durable du tourisme.	Définition des conditions de développement durable des activités touristiques et leur mise en œuvre, dans le cadre de la préservation de l'environnement.
Loi n° 03-10 du 19 Juillet 2003	Protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.	Définition des principes généraux du développement durable et des instruments de gestion de l'environnement, précision des outils de préservation, sanctions juridique pour les pollueurs.
Loi n°04-09 du 14 Août 2004	Promotion des énergies renouvelables dans le cadre	Définition et promotion des énergies renouvelables et

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

	du développement durable.	programme national de développement des énergies renouvelables.
Décret n° 09-336 du 20 Octobre 2009	Taxes sur les activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement.	Définition des activités soumises à la taxe et d'un coefficient multiplicateur selon la qualité des déchets émis.
Décret présidentiel n° 15-117 du 13 Mai 2015	Ratification de l'accord entre le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et populaire et l'Université des Nations Unies sur la création, le fonctionnement et l'emplacement de l'institut de l'Université des Nations Unies pour le développement durable à Alger signé à Alger le 22 Décembre 2013.	Le principal but de l'institut est de contribuer par le biais de l'enseignement et de la recherche à surmonter les défis actuels en matière de développement durable. Les activités, les buts, le statut juridique et le siège de l'institut sont déterminés.
Décret exécutif n° 15-207 du 27 Juillet 2015	Modalités d'initiation et d'élaboration du plan national d'action environnementale et du développement durable (PNAEDD).	Identification d'un plan d'action environnementale et du développement durable de cinq ans. Création d'un comité national d'examen du plan national d'action environnementale et du développement durable auprès du ministre de l'environnement.

Source : élaboré par nous même.

Cette section a été consacrée au développement durable en Algérie où on a conclu que l'Algérie à participer à différentes conférences internationales du développement durable.

Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie

Conclusion

On déduit vite que malgré les tentatives observées, la question du développement durable reste limitée en Algérie. Cette vision est justifiée par l'étendu du pays ainsi que l'existence d'une manne pétrolière qui ne fait pas du développement durable un lieu de conjoncture entre développement, environnement et préservation des richesses naturelles.

Nous avons passé en revue, lors de ce premier chapitre les différentes théories du développement durable, les concepts qui tournent autour de développement durable, nous avons présenté le cadre conceptuel du développement durable.

Nous sommes ensuite passés au cas Algérien où nous avons présenté le plan législatif, institutionnel du développement durable et enfin, les conséquences du modèle de développement actuel sur l'environnement du pays. .

Chapitre II

L'implication des PME dans le développement durable

Chapitre II : L'implication des PME dans le développement durable

Introduction

Nous ne pouvons pas parler de développement durable sans parler d'entreprise, sachant que le tissu économique algérien est essentiellement composé par les petites et moyennes entreprises. Ce chapitre tentera expliquer l'importance de la PME dans le développement durable. Dans un premier point, nous allons donner une définition de la PME, ses caractéristiques ainsi que les activités liées à l'environnement.

En deuxième point, nous allons expliquer l'articulation des deux piliers social et environnemental du développement durable, à travers l'étude de la responsabilité sociale des entreprises et les mesures de protection de l'environnement et le circuit économique.

Chapitre II : L'implication des PME dans le développement durable

Section 1 : Généralités sur la PME

Il n'existe pas une définition communément admise de la PME, par les organismes de statistiques et de suivie de la PME, puisque les différents sources capables de fournir des informations sur le secteur ne s'accordent pas.

Dans cette section, après la définition des PME, nous allons nous intéresser à ses caractéristiques, ainsi que les différentes activités liées à l'environnement.

1. Définition de la PME

La définition la plus achevée est proposée par la Commission européenne qui voit dans la production d'une définition commune un moyen d'améliorer la cohérence des mesures prises en faveur de ces entreprises et de limiter les distorsions de concurrence. À la première recommandation sur ce point édictée en 1996 en a succédé une nouvelle, datée du 6 mai 2003, qui n'en modifie pas les critères mais a seulement procédé à l'actualisation des seuils financiers. Selon cette nouvelle recommandation, « la catégorie des micros, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros »¹.

Tableau N° 3 : Définition de l'UE des PME

Entreprises	Effectifs	Chiffre d'affaires	Total du bilan
Micro-entreprise	De 01 à 09 employés	< 2 millions £	< 2 millions £
Petite entreprise	De 10 à 49 employés	< 10 millions £	< 10 millions £
Moyenne entreprise	De 50 à 249 employés	<50 millions £	< 43 millions £
Grande entreprise	De 250 et plus	50 millions £	43 millions £

Source : LEVRATTO Nadine, Les PME Définition, rôle économique et politique publiques, Ed DE Boeck, Paris, 2009, p22.

¹ LEVRATTO Nadine, Les PME Définition, rôle économique et politiques publiques, Ed DE Boeck, Paris, 2009, p22.

2. La définition algérienne de la PME

Au sens de la loi n°18-01, est considérée comme PME toute entreprise, quelque soit son statut juridique, de production de bien et/ou de services² :

- Employant aune à 205 personnes travaillant à temps plein ;
- Dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas deux milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel (dernier exercice de 12 mois clôturé) n'excède pas 500 millions de dinars ;
- Qui respecte le critère d'indépendance (entreprise dont le capital n'est pas détenu à 25% et plus par une ou plusieurs autres entreprises ne correspondant pas à la définition de (PME).

Cette même loi distingue :

- La moyenne entreprise qui est définie comme une entreprise employant 50 à 250 employés et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliards DA ou dont le total du bilan annuel est compris entre 100 et 500 millions DA.
- La petite entreprise qui est définie comme une entreprise employant 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 200 millions DA ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 100 millions DA.
- La très petite entreprise (TPE), ou micro-entreprise, qui est une entreprise employant un à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires inférieure à 20 millions DA ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions DA.

Il y est stipulé également que la définition de la PME telle qu'énoncée dans la dite loi constitue la référence dans :

- Tout programme ou mesure d'appui, d'aide et de soutien mis en œuvre au profit de ces entreprises ;
- Et l'élaboration et le traitement des statistiques du secteur.

² La loi n°01-18 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 portant la loi d'orientation sur la promotion de la PME.

Chapitre II : L'implication des PME dans le développement durable

Le tableau suivant récapitule les caractéristiques de chaque type selon la taille de l'entreprise.

Tableau N° 4 : La typologie des PME

Entreprise	Effectifs	Chiffre d'affaires (en DA)	Total bilan (en DA)
Très petite	1-9	< 20 millions	< 10 millions
Petite	10-49	< 200 millions	< 100 millions
Moyenne	50-250	200 millions-2 milliards	100-500 millions

Source : tableau établi par nous-mêmes d'après la loi d'orientation et de promotion des PME, décembre 2001.

3. Les caractéristiques de la Petite et Moyenne Entreprise

La PME est caractérisée par une concentration de la gestion et de la décision dans la petite entreprise. Une des définitions de la petite entreprise est justement celle dans laquelle la direction, sinon le dirigeant, assume la responsabilité technique et financière, c'est-à-dire contrôle de développement.

La petite taille s'accompagne d'une personnalisation de la gestion, c'est-à-dire d'une centralisation de la plupart des décisions chez un seul individu, le « patron », la compréhension des structures et du fonctionnement des petites et moyennes entreprises passe par la connaissance des profils de leurs dirigeants (traits de la personnalité, buts fondamentaux, etc). Pour les entreprises de petite dimension, les décisions peuvent être assimilées à celles des seuls dirigeants ; cela devient bien entendu de moins vrai au fur et à mesure que la taille de l'organisation augmente.

La PME est alors contrôlée par son dirigeant, ce concept de contrôlabilité, c'est « comme la capacité de garder la maîtrise de la mise en œuvre et du développement d'un ensemble de ressources. La notion de la contrôlabilité se situe au cœur de la définition proposée : Les PME sont définies à partir de cette notion de contrôlabilité qui devient le pivot des différents partis de leur structure organisationnelle. L'intérêt d'une telle définition est qu'elle suggère le risque de perte de contrôlabilité et autorise donc, l'existence de situation contre-nature à la forme PME ».

Une moindre spécialisation des tâches, le chef d'entreprise assure plusieurs fonctions de direction, et autres divisions des tâches et les subordonnées exercent des tâches considérées

Chapitre II : L'implication des PME dans le développement durable

polyvalentes, plus flexibles au niveau interne de l'entreprise. Les atouts des PME résident surtout dans le dynamisme de certains responsables, l'esprit d'équipe et l'adaptabilité de l'entreprise confrontée à de nouveaux défis.

Elles sont caractérisées aussi, par un nombre réduit de niveaux hiérarchiques, et une polyvalence élevée des personnes. La prise en compte simultanée des diverses dimensions de l'innovation par un individu ou une équipe se trouve ainsi favorisée. De plus, la décision mise en œuvre du projet, ainsi que la mobilisation et l'organisation des ressources, peuvent se réaliser rapidement à partir de l'engagement de chef d'entreprise.

La fonction de décision se fait de la manière suivante : Intuition- Décision- Action.

La diffusion plus rapide de l'information entre les membres de l'entreprise au niveau interne d'une part, et d'autre part, on trouve un système d'information au niveau externe, qui est simple, dû essentiellement à la proximité du marché. Par ailleurs, « la petite entreprise n'a le plus souvent nul besoin d'études de marché complexes, lourds et souvent dépassées au moment où elles sont terminées. C'est ainsi, que la perception du changement sur le marché traditionnel local ou régional peut être rapidement saisie par les entrepreneurs attentifs aux moindres bruits du marché ».

Les chefs propriétaires de l'entreprise expriment une certaine aversion au risque du marché, et face à l'incertitude du marché, de ce fait, la petite entreprise répond en se spécialisant dans des créneaux, stratégies de niche.

L'entreprise de petite taille possède une faible capacité de financement, les apports de capitaux sont de type familial, de voisins, et fait moins recours aux capitaux étrangers. Il existe plusieurs sources de financement pour les petites entreprises qui fonctionnent depuis longtemps, on sait que ces sources sont limitées pour le démarrage, à cause du risque supérieur et du caractère conservateur du milieu financier (banques) par rapport à ce risque. C'est pourquoi les gouvernements ont développé différentes mesures pour diminuer le risque, en assurant une partie, et en soutenant le développement de firmes de capital de risque, notamment pour les nouvelles firmes à base technologique. Mais le nouvel entrepreneur, en plus de sa propre mise de fonds, peut trouver des fonds de parents et d'amis qui lui font confiance. De toute façon, l'entrepreneur doit s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour démarrer et soutenir les premiers mois de fonctionnement de la firme, avant que les recettes ne rentrent.

Chapitre II : L'implication des PME dans le développement durable

Plusieurs, études tentent de montrer que « les caractéristiques traditionnelles (spécificités) des PME sont sensibles aux modes de financement. L'ouverture du capital soit par capital-risque, soit alors d'une introduction sur le second marché tend à réduire les spécificités des PME, voire à les remettre en cause comme cela peut être le cas lors d'un rachat d'une PME par un groupe dans une optique restrictive, on considère que le modèle PME est un modèle d'indépendance financière.

4. Les activités liées à l'environnement

Aujourd'hui, la préoccupation écologique représente un véritable enjeu stratégique, et la question de la responsabilité environnementale est devenue un thème récurrent dans la réflexion sur plusieurs sujets d'actualité comme le développement durable.

Quelques exemples sur les activités liées à l'environnement :

4.1. Aménagement d'espace vert

Le développement durable est appliqué aux espaces verts dans de nombreuses villes en Algérie. On peut engager une réflexion autour de la gestion de nos espaces verts : plus de la nature plus de la biodiversité, moins de consommation, moins d'arrosage, moins de toutes.

On prend l'exemple, de la société ACEVA environnement de droit Algérien, créé par Lounes SIDALI, pour exercer les métiers de l'aménagement des espaces verts : entretien, réalisation et création d'espace vert. Cette entreprise est spécialisée d'une part dans l'aménagement des variétés de plantes ornementales. Elle s'adresse à une large clientèle. En effet, on y retrouve les grands comptes, les promoteurs et les collectivités publiques pour répondre à leurs besoins :

- Gestion des espaces verts ;
- Plantation d'arbres ;
- Paysagismes extérieurs ;
- Plantation de parc, entretien de l'environnement urbain et périurbain.

Chapitre II : L'implication des PME dans le développement durable

ACEVA entreprise s'est fixé pour objectif d'être une entreprise exemplaire en termes de respect et de préservation de l'environnement durable³.

4.2. Entreprise de nettoyage d'entretien et désinfection

Il s'agit principalement d'effectuer un travail d'entretien, de nettoyage et de remise en état des parties communes. Ces services de nettoyage concernent les entreprises du secteur tertiaire telles que :

- Les bureaux
- Les locaux administratifs
- Les infrastructures sportives
- Les centres commerciaux

4.3. Enlèvement et traitement des déchets

La gestion des déchets est une problématique très importante sur les plans économique et de la santé publique, du fait en particulier de l'expansion des volumes produits (environ +1% par an) et de la plus grande sensibilisation de la population aux questions liées à l'environnement. Chaque type de déchet (industriel/domestique, solide/liquide/gazeux, toxique/ non toxique) possède sa filière spécifique de la gestion des déchets.

4.4. Récupération des matières métalliques recyclable

La demande en termes de produits métalliques recyclés de qualité et de matières premières secondaires est en constante augmentation. De nombreuses entreprises de récupération et de recyclage des métaux ne sont pas équipées pour produire les qualités exigées dans le domaine du tri des métaux.

4.5. Traitement et valorisation des déchets organiques

Les déchets organiques sont les résidus d'origine végétale ou animale qui peuvent être dégradés par les micro-organismes pour lesquels ils représentent une source d'alimentation. Ils incluent : les végétaux, les déchets putrescibles de la cuisine et ceux collectés auprès des restaurants d'entreprises, les papiers et les cartons souillés sous certaines conditions.

³ www.aceva-algerie.com (consulter le 18-11-2017)

Chapitre II : L'implication des PME dans le développement durable

La valorisation organique via le compostage, l'épandage ou la méthanisation permet de faire retourner au sol ou de transformer des matières organiques brutes en une matière valorisable.

Cette section a été consacrée à l'étude des petites et moyennes entreprises, on commençant par le définir.

En suite, on a passé à différentes caractéristiques qui déterminent les petites et moyennes entreprises. Pour terminer par quelque activité liée à l'environnement.

Chapitre II : L'implication des PME dans le développement durable

Section 2 : Les modalités d'introduction des principes du DD dans les entreprises

Le développement durable concerne trois piliers (environnement, social et économie), il s'agit de manière résumée de :

- Intégrer la variable environnementale dans les programmes du développement socio-économique du pays ;
- Promouvoir une croissance économique durable ;
- Réduire, voir éradiqué la pauvreté

Les entreprises introduisent dans leur modèle économique les questions environnementales de différentes manières : soit en s'engageant dans une démarche de certification environnementale ou sociale ou encore les deux (démarche intégrée). Nous allons dans ce qui suit, nous limiter à la présentation des deux premiers procédés, à savoir la démarche environnementale et la démarche sociale.

1. La démarche sociale - RSE

La Responsabilité sociale des entreprises regroupe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable, c'est-à-dire être économiquement viable, avoir un impact positif sur la société mais aussi mieux respecter l'environnement⁴.

Dans cette section, après une définition du Responsabilité Sociale des Entreprises, nous allons nous intéresser à ses origines

1.1. Définitions de la RSE

D'autres définitions plus complexes-êtr données par certaines institutions.

1.2. Définition de la RSE selon l'ISO 26000

De son côté, l'ISO (International Organisation for Standardisation), organisation chargée de définir les standards internationaux qui régissent le commerce des entreprises, s'est également penchée sur la définition de la RSE dans un document publié par le groupe de travail sur la Norme ISO 26000 sur la Responsabilité Sociale des Entreprises. ISO donne la définition de la RSE suivante : « la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de

⁴E. Arnaude, A.Berger, C.DePerthuis, « le développement durable », édition Nathan, Paris, 2011, p58.

Chapitre II : L'implication des PME dans le développement durable

ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ; prend en compte les attentes des parties prenantes ; respecte les lois en vigueur et qui est en accord avec les normes internationales de comportement; et qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations »⁵.

1.3. Des axes de la démarche RSE en Algérie

Ils sont fondamentalement au nombre de quatre :

-Les mesures pour veiller au respect par les entreprises des droits humains et du travail : droit des travailleurs de former un syndicat, procédure de traitement des conflits sociaux, création d'un environnement de travail sain, citations à comparaître et poursuites engagées contre les entreprises pour violation de la législation du travail ;

-Les actions environnementales et sociales de quelques grandes entreprises publiques (Sonatrach, Sonelgaz) et des entreprises privées nationales et étrangères : Cévital, Henkel-Algérie, Danone-Algérie, Renault-Algérie ;

-La mise en œuvre des instruments de prévention des atteintes à l'environnement (Système de management environnemental, Charte de l'entreprise, Délégation à l'environnement, contrats de performance) ;

-La mise en œuvre de la politique environnementale industrielle : (traitement de l'amiante, du mercure, des boues de zinc, des pesticides périmés, des huiles usagées, des déchets cyanurés, des produits pharmaceutiques périmés, des déchets ultimes)

2. La démarche environnementale – certification ISO 14001

La protection de l'environnement en Algérie a requis des pouvoirs publics la mise en œuvre d'un arsenal de mesures visant, dans le cadre du développement durable :

- La protection, la valorisation et la restauration des zones humides ;

- La préservation des zones protégées ;

- La responsabilité environnementale ;

⁵ BOUDJEMA Rachid, « Violence du Capitalisme Développement Durable et responsabilité sociale des entreprises », Ed A.C.L COM, Rouiba, 2009.

Chapitre II : L'implication des PME dans le développement durable

- La lutte contre la désertification et la protection des sols ;
- La protection des espaces verts, parcs, jardins et des espaces urbains ;
- La protection des sites et paysages.

Ces mesures sont relatives, pour l'essentiel à :

- La promulgation des lois ;
- La ratification des conventions et protocoles internationaux dans le domaine de l'environnement ;
- La création d'institution chargée de la gestion et de la surveillance de l'environnement ;
- L'élaboration des instruments de prévention des atteintes à l'environnement :

Divers taxes, charte de l'entreprise, délégation à l'environnement au niveau des entreprises, mise en demeure des entreprises de se doter d'équipement performants de protection de l'environnement, application du principe de pollueur-payeur, contrat de performance environnementale déjà adoptés par les six industries les plus importantes du pays, programme de gestion des déchets spéciaux, programme d'élimination des déchets municipaux, déclaration obligatoire des déchets spéciaux par les entreprises aux administrations, mise en œuvre des programmes de dépollution(traitement de l'amiante, du mercure, des boues de zinc, des huiles usagées)

3. La stratégie de développement durable au niveau environnemental

Il faut souligner la mise an œuvre des instruments de prévention des atteintes à l'environnement qui sont :

Le système de management environnemental : quatre entreprise on été certifiées on Algérie ISO 14000. Il s'agit de FERPHOS (Tébessa), d'ENTP Hassi Messaoud, du complexe GPL Bethioua GPIZ .

- La charte de l'entreprise : 696 entreprise adhéré à la nouvelle politique environnementale industrielle, affirmant ainsi l'intégration du développement durable au sein de leurs stratégies ;

Chapitre II : L'implication des PME dans le développement durable

- Les délégations à l'environnement : 880 entreprises industrielles ont mis en place des délégations à l'environnement dont la mission consiste à concevoir et à veiller à la mise en œuvre d'un plan de dépollution ;
- Le respect des engagements internationaux : 36 entreprises des secteurs de la réfrigération, des mousses, des aérosols et des solvants ont converti leurs installations par des technologies appropriées ; il s'agit du programme d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone (protocole de Montréal) ;
- Enfin, la conversion par plusieurs entreprises de leurs installations dans le cadre de la Convention de Stockholm relative à l'élimination des polluants organiques persistants

(Entreprise MOUBYDAL).

4. L'économie circulaire

L'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie.

Succédant à la révolution industrielle, le XX^e siècle a vu se développer une société de consommation qui a augmenté de façon très importante son prélèvement sur les ressources naturelles en le multipliant par un facteur

Le recyclage des déchets industriels s'effectue comme les déchets ménagers, à la différence, non négligeable que certains déchets industriels sont toxiques et dangereux.

L'objectif de développement durable en termes de déchets industriels est d'aboutir à une prise en compte systématique de la fin de vie du déchet dès sa conception.

Appliquer les principes de l'éco-conception permettrait d'envisager l'impact environnemental du produit tout au long de son cycle de vie et de systématiser son recyclage en fin de vie.

4.1. Les enjeux de l'économie circulaire

L'économie circulaire est à la croisée des enjeux environnementaux et économiques.

Le système linéaire de notre économie (extraire, fabriquer, consommer, jeter) a atteint ses limites. Nous commençons en effet à entrevoir l'épuisement d'un certain nombre de ressources naturelles et d'énergies fossiles. L'économie circulaire propose donc un nouveau modèle de société qui utilise et optimise les stocks et les flux de matières, d'énergie et de déchets et vise ainsi à l'efficacité de l'utilisation des ressources.

L'économie circulaire est porteuse d'emploi. En France, le secteur de la gestion des déchets représente plus de 135 000 emplois⁶.

Dans un contexte de raréfaction et de fluctuation du coût des matières premières, l'économie circulaire contribue à la sécurisation des approvisionnements de la France et à la réindustrialisations du territoire national.

Avec la loi transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015, l'économie circulaire franchit une étape importante. En effet, la loi consacre son titre IV à la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire. Elle prévoit notamment :

- La réduction de moitié des quantités de déchets mis en décharge.
- L'objectif de recycler 60% des déchets en 2025.
- L'amélioration de la conception des produits pour réduire leur impact environnemental et augmenter leur durée de vie.
- La mise en place d'une stratégie nationale de transition vers une économie circulaire.

4.2. Un ensemble d'activités et de domaines d'innovation concourant à un usage plus efficace des ressources

Selon l'Ademe, l'économie circulaire inclut les activités suivantes :

-L'approvisionnement durable concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant une exploitation efficace des ressources en limitant les rejets d'exploitation et en limitant l'impact sur l'environnement, notamment dans l'exploitation des matières

⁶ <https://www.webssa.net/files/cas1-eee.pdf>(consulter le 19 11 2017).

Chapitre II : L'implication des PME dans le développement durable

énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière tant pour les matières/énergies renouvelables que non renouvelables ;

- L'éco-conception vise, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux ;

- L'écologie industrielle et territoriale, dénommée aussi symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation interentreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins ;

- L'économie de la fonctionnalité privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes ;

- La consommation responsable doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service) ;

- L'allongement de la durée d'usage par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation ;

- Le recyclage vise à utiliser les matières premières issues de déchets. » Les sujets abordés dans le présent rapport correspondent à cette liste, à quelques différences près :

- Au-delà de la prévention, du réemploi, de la réutilisation et du recyclage, la mission a été conduite à prendre en compte l'ensemble de la problématique des déchets. Toutefois, conformément à la commande et compte-tenu du fait que le sujet est en grande partie traité dans un autre cadre, seuls certains aspects directement liés à l'usage efficace des ressources seront traités en détail dans le rapport ;

- L'économie de la fonctionnalité constitue à bien des égards un sujet en soi, qui aurait pu être laissé de côté dans une étude de l'économie circulaire. Outre le fait qu'elle est explicitement mentionnée dans la commande de la DGPR, ainsi d'ailleurs que dans la définition de l'Ademe, son inclusion dans le champ de la mission se justifie par sa contribution potentielle au découplage. Pour la même raison, il a paru logique à la mission d'étendre ses analyses au thème connexe de l'économie collaborative et de partage ;

- La bio-économie (valorisation économique de la biomasse, utilisation de procédés biologiques dans l'industrie et le traitement des déchets, etc.) est traitée dans le rapport comme un sujet spécifique.

4.3. De la gestion des déchets à celle des ressources

La récupération et le recyclage des résidus ou des sous-produits d'activités productives ont toujours existé, notamment dans l'agriculture. Progressivement depuis les années 1960, avec le développement de la consommation de masse (production en grandes séries d'objets à durée de vie limitée, etc.), la gestion des déchets est devenue un problème de grande ampleur appelant la mise en œuvre d'une politique publique. L'émergence de la notion d'économie circulaire est liée à la prise en compte d'un autre enjeu, celui de la gestion des ressources. L'une des questions qui traversent les réflexions actuelles sur l'économie circulaire est de savoir si ce changement de perspective passe par des évolutions dans les principes juridiques et la gouvernance de la gestion des déchets. Elle est notamment posée à travers les débats sur le statut juridique des déchets : la qualification de déchets ne pénalise-t-elle pas le réemploi des produits ainsi identifiés et des matières, voire de l'énergie qu'ils contiennent.

4.4. Les principes de l'économie circulaire

L'économie circulaire repose sur plusieurs principes⁷ :

- L'éco-conception : prendre en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception.
- L'écologie industrielle et territoriale : mettre en place un mode d'organisation industrielle sur un même territoire caractérisé par une gestion optimisée des stocks et des flux de matières, de l'énergie et des services.
- L'économie de la fonctionnalité : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien.
- Le réemploi : remettre dans le circuit économique des produits qui ne correspondent plus aux besoins premiers du consommateur.

⁷ <https://www.entreprises.gouv.fr/recyclage-et-valorisation-des-dechets-economie-circulaire> (28 11 2017).

Chapitre II : L'implication des PME dans le développement durable

- La réutilisation : réutiliser certains déchets ou certaines parties du déchet encore en état de fonctionnement dans l'élaboration de nouveaux produits.
- La réparation : trouver une deuxième vie aux biens en panne.
- Et le recyclage : réutiliser les matières issues des déchets.

5. L'économie verte

L'Algérie considère l'économie verte comme un moyen de réaliser les objectifs du développement durable, de créer des emplois, de soutenir la croissance économique (diversification de la production et accroissement de la valeur ajoutée), de renforcer l'innovation et de réduire la pauvreté.

Le pays est favorable à une transition progressive vers une économie verte qui tienne compte de ses priorités et particulièrement de la question cruciale de la transition énergétique. Le nouveau plan quinquennal de croissance (2015/2019) considère l'économie verte comme un axe porteur de développement et de progrès technologique. Il encourage les investissements dans des secteurs clés de l'économie verte (agriculture, eau, recyclage et valorisation des déchets, industrie et tourisme) et le développement de la petite et moyenne entreprise.

Selon l'étude sur l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans l'économie verte, les potentialités de création d'emplois dans ce domaine sont importantes mais peu connues. En effet, Il est difficile d'apprécier de manière exhaustive le nombre d'emplois verts existants en l'absence d'une nomenclature des métiers verts.

Le secteur aurait fourni environ 450 000 emplois en 2012 et pourrait générer un peu plus de 1,4 million d'emplois à l'horizon 2025, notamment dans cinq filières : énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion de l'eau, traitement et recyclage des déchets, services liés à l'environnement et gestion des espaces verts.

L'étude souligne l'intérêt des jeunes et des femmes pour ces nouveaux métiers et recommande la mise en place d'une politique intégrée de gestion des ressources humaines s'appuyant sur l'introduction des métiers verts dans les nomenclatures d'activités ainsi que l'actualisation du secteur de la formation professionnelle dont l'offre apparaît aujourd'hui inadaptée aux nouveaux besoins. L'intégration de la dimension économie verte s'inscrit aussi dans une démarche territoriale avec des projets de villes vertes comme celui de la ville de

Chapitre II : L'implication des PME dans le développement durable

Boughezoul qui servira de pilote en matière d'économie d'énergie et de valorisation des énergies renouvelables (solaire, photovoltaïque et éolien) ou encore celui de la wilaya de Tipasa qui envisage de développer des zones d'activités et des filières industrielles vertes, notamment dans l'agro-alimentaire et la valorisation des déchets, principalement agricoles.

5.1. L'économie verte, opportunité pour l'Algérie pour diversifier son économie

« L'économie verte à travers le traitement des déchets, l'épuration des eaux usées, les énergies renouvelables est un gisement et une opportunité pour l'Algérie pour diversifier son économie et créer de l'emploi », a révélé une experte en la matière, Harbi, dans une conférence organisée, hier, par Care (Centre d'action et de réflexion autour de l'entreprise).

Mme Harbi cite le programme des Nations unies qui définit l'économie durable comme « une économie qui engendre une amélioration du bien-être humain et de la justice sociale » tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et l'épuisement des ressources.

Des études ont relevé tout le potentiel de l'Algérie en la matière. « Ce potentiel est important », affirme **Mme Harbi**. Selon elle, « les pays en développement ont eux aussi besoin de l'air pur, de moins de pollution. » « Mais, regrette-t-elle, il y a un retard dans notre pays lorsque l'on voit la gestion des déchets dont seulement 5% sont recyclés. Ils ne sont pas également triés et sélectionnés et les déchets ménagers côtoient les déchets industriels, ceux des hôpitaux, ce qui contribue à la dégradation de l'environnement ». Même la création de centres d'enfouissement technique est devenue problématique au regard du refus des populations d'accueillir sur leur commune ce type d'infrastructures. Il reste cependant que le marché du traitement des déchets est porteur puisque, à lui seul, il peut créer 160.000 emplois, estime l'experte. Mme Harbi ajoute que « les dommages environnementaux sont très importants en Algérie et compromettent fortement nos richesses forestières, steppiques ou autres, faute d'expertise en la matière ». En d'autres termes, on ne peut tourner le dos à cette option qu'offre l'économie verte, très dynamique en Europe.

Chapitre II : L'implication des PME dans le développement durable

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons mis en avant les différents instruments de mise en œuvre des principes du développement durable au sein des PME. Ces dernières recourent à plusieurs outils dont les plus importants sont la RSE, la certification et l'implication dans programmes ou des chartes environnementales.

Le choix de l'outil s'explique par la taille et les moyens nécessaires à l'introduction de l'environnement dans la démarche entrepreneuriale.

La certification environnementale est déjà assez développée dans les PME algériennes, à la fois publiques et privées. Ce procédé permet à la fois à l'entreprise d'optimiser son offre, de réduire ses coûts de production et de participer à la sauvegarde de l'environnement.

La RSE permet de développer l'éthique dans l'entreprise. La démarche volontaire de la RSE va mettre l'accent sur des sur des thématiques spécifiques : respect des droits de l'homme, conditions de travail, diminution des impacts environnementaux et autres...

Même si, à ce jour, la responsabilité sociale des entreprises est principalement promue par de grandes sociétés ou des multinationales, elle représente une importance dans tous les types d'entreprises et tous les secteurs d'activité, de la PME à la multinationale. Il est capital qu'elle soit plus largement appliquée dans les PME puisque ce sont elles qui contribuent le plus à l'économie et à l'emploi.

Chapitre III

*Etude du rôle des
dispositifs de soutiens à
la création des activités
liée au développement
durable (ANSEJ et
CNAC)*

Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

Introduction

L'entrepreneuriat privé a pris un rôle important dans la dynamisation du territoire de la Wilaya de Tizi-Ouzou, à travers la création de PME, sachant que cette dynamique est multipliée suite à la mise en place des différents dispositifs ANSEJ et CNAC par les autorités publiques.

On a consacré ce troisième chapitre pour expliquer les dispositifs de soutien ANSEJ et CNAC et leur rôle dans la création des PME, liées au développement durable. Dans la première section, on va présenter les dispositifs ANSEJ et CNAC ainsi que leur mode de financement des projets.

Dans la deuxième section, on va essayer de présenter une analyse des données statistiques sur les activités liées au développement durable créées dans le cadre des dispositifs ANSEJ et CNAC.

Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

Section 1 : Présentation des dispositifs (ANSEJ, CNAC)

Face aux contraintes financières que connaît l'entrepreneur algérien, les pouvoirs publics ont mis en place des nouveaux instruments financiers, tel que les dispositifs ANSEJ et CNAC, pour redynamiser la création d'entreprises et d'emplois. Ces deux dispositifs se basent sur deux types d'incitations : allégement fiscal et financements directs des entreprises.

1. Le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ)

L'Agence Nationale de soutien à L'Emploi des Jeunes (ANSEJ) vise un double objectif ; créer des PME et des emplois. Mis en place dès 1997, il intervient dans le soutien à la création et le financement de la micro-entreprise par des jeunes dont la tranche d'âge est (19-40 ans) ; les montants d'investissements pouvant atteindre 10 millions de dinars. Sa mission est de favoriser la création des activités des biens et services par des jeunes promoteurs ainsi que d'encourager toutes formes d'actions et des mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes¹.

L'ANSEJ a pour mission de soutenir, de conseiller et d'accompagner les jeunes chômeurs porteurs de projets durant toutes les phases jalonnant le processus de création de leurs micro-entreprises.

1.1. Financements du projet

Deux formules de financement sont prévues dans le cadre du dispositif ANSEJ.

1.1.1. Le financement triangulaire

C'est une formule dont l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété par prêt sans intérêt, accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire. Ce type de financement est structuré sur deux niveaux :

- **Niveau 01** : Le montant d'investissement est fixé à cinq millions de dinars.

1. La banque avec un crédit de 70%

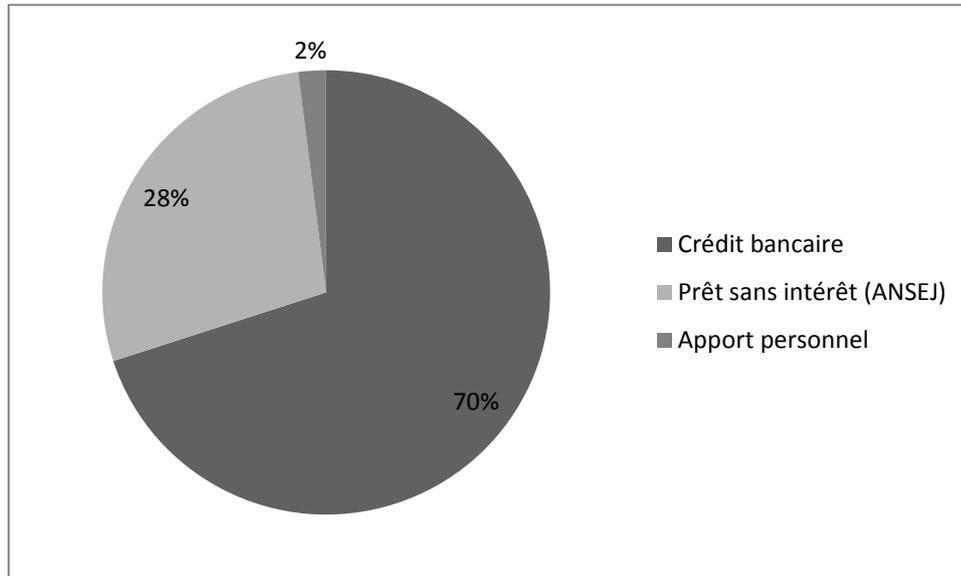
2. L'ANSEJ avec un crédit de 29%

¹ Revue du ministère du travail « Guide sur l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes », p 2, 3, 5,7.

Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

3. Le promoteur avec un apport personnel de 1%

Figure N° 2 : Répartition du montant d'investissement du 5 000 000DA.



Source : Réalisé à partir des données du Guide de la création de micro-entreprise, ANSEJ.

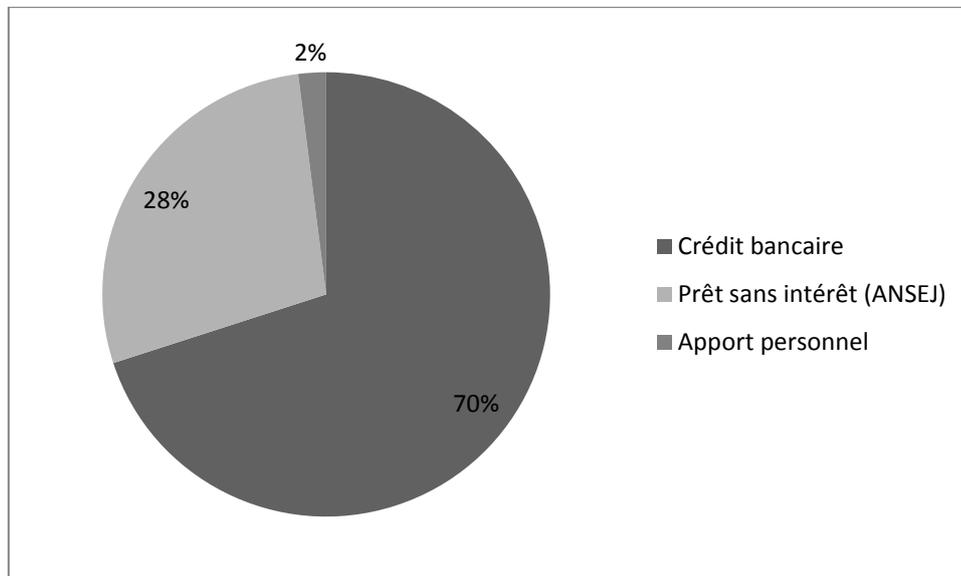
- **Niveau 2 :** Le montant d'investissement est de 5 000 000 jusqu'à 10 000 000 DA

1. La banque avec un crédit de 70%

2. L'ANSEJ 29%

3. Le promoteur avec un apport personnel de 2%

Figure N° 3 : Répartition du montant d'investissement du 5 000 000 jusqu'à 10 000 000 DA



Source : Réalisé à partir des données du Guide de la création de micro-entreprise, ANSEJ

1.1.2. Le financement Mixte

Dans ce type de financement, l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ. La structure de ce type de financement est répartie en deux niveaux.

- Niveau 1 : Le montant de l'investissement est de 5 000 000 DA.

Apport personnel	Prêt sans intérêt
71%	29%

Source : Elaboré par nous même.

Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

- **Niveau 2 : Le montant de l'investissement est de 5 000 000 DA à 10 000 000DA.**

Apport personnel	Prêt sans intérêt
72%	28%

Source : Elaboré par nous même.

2. Présentation de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage

Dans le cadre du programme de lutte contre le chômage et la précarité, la Caisse Nationale d'Assurance Chômage a pris en charge en 2004 le dispositif de soutien à la création d'activités, en fin juin 2010 les pouvoirs publics, suite à une évaluation de son parcours, ont pris de nouveaux dispositifs pour mieux répondre aux attentes et aspirations de la population concernée².

Visant dans cesse le développement et la transmission de la culture entrepreneuriale, les aménagements de ce dispositif ont porté sur :

- La réduction d'inscription à l'ANEM ;
- Le relèvement du niveau d'investissement de 5 millions de DA à 10 millions DA ;
- L'accès au dispositif de 30 ans à 50 ans ;
- Et outre la création, l'extension des capacités de production des biens et services.

2.1. Le financement des projets

Le financement des projets d'investissements dont le coût global ne saurait dépasser les 10 millions de DA est triangulaire.

2.1.1. Le financement triangulaire

Le financement triangulaire se fait selon deux niveaux comme suit :

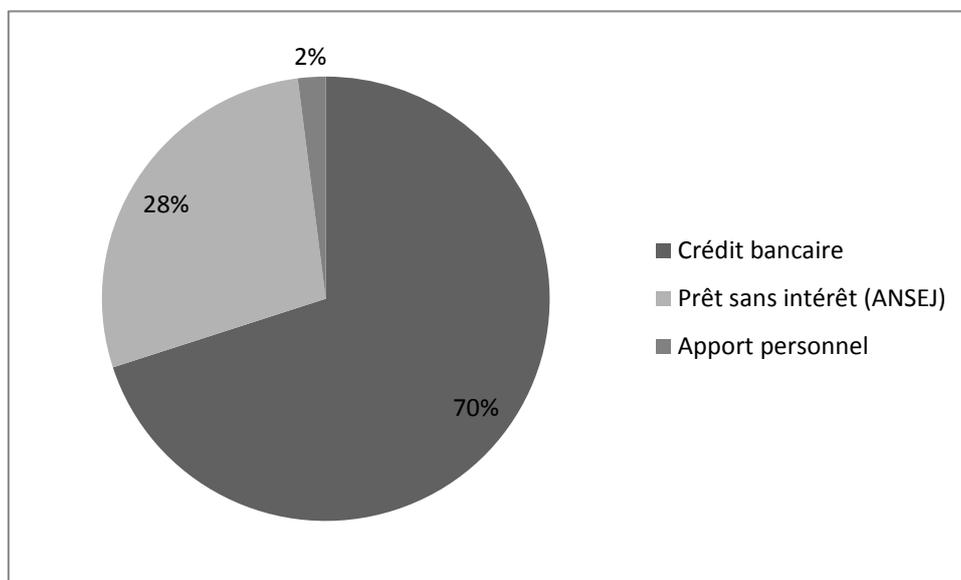
² Revue du ministère du travail «Guide sur le dispositif de prise en charge des chômeurs promoteurs, âges de 30 à 50 ans », p 9, 10, 11.

Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

- **Niveau 01** : avec un coût d'investissement inférieur ou égal 5 millions de DA repartis-en :

1. Un apport personnel est de 1% ;
2. Un prêt non rémunérés de la CNAC de 29% du montant globale de l'investissement,
3. Un prêt bancaire n'excède pas 70% du montant global de l'investissement.

Figure N° 4 : Répartition d'investissement du 5 000 000DA



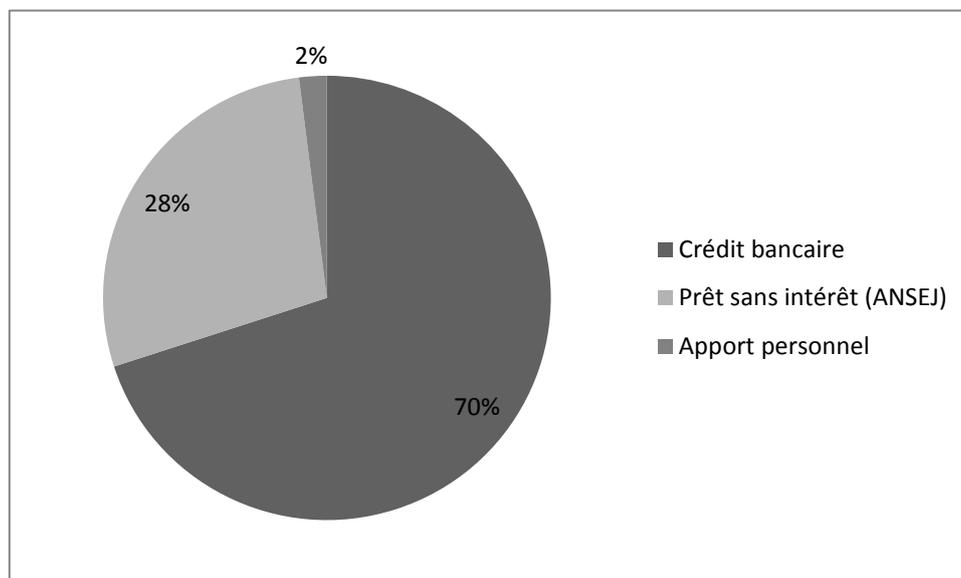
Source : Réalisé à partir des données du Guide de la création de micro-entreprise, CNAC

- **Niveau 02** : Un coût de l'investissement varié de 5 millions DA à 10 millions de DA repartis-en :

1. Un apport personnel est de 2% ;
2. Le prêt non rémunéré consenti par la CNAC est de 28% du montant globale de l'investissement ;
3. Le crédit bancaire n'excède pas 70% du montant globale de l'investissement.

Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

- **Figure N°5 : Répartition d'investissement du 5 000 000DA à 10 000 000DA**



Source : Réalisé à partir des données du Guide de la création de micro-entreprise, CNAC.

Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

Section 2 : Etude des statistiques des dispositifs de soutien à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ, CNAC) cas pratique TIZI OUZU

1. Analyse statistique de la création d'activités dans le secteur de l'environnement cas du dispositif ANSEJ

Les statistiques du dispositif pour les différentes activités sont représentées dans les tableaux suivants :

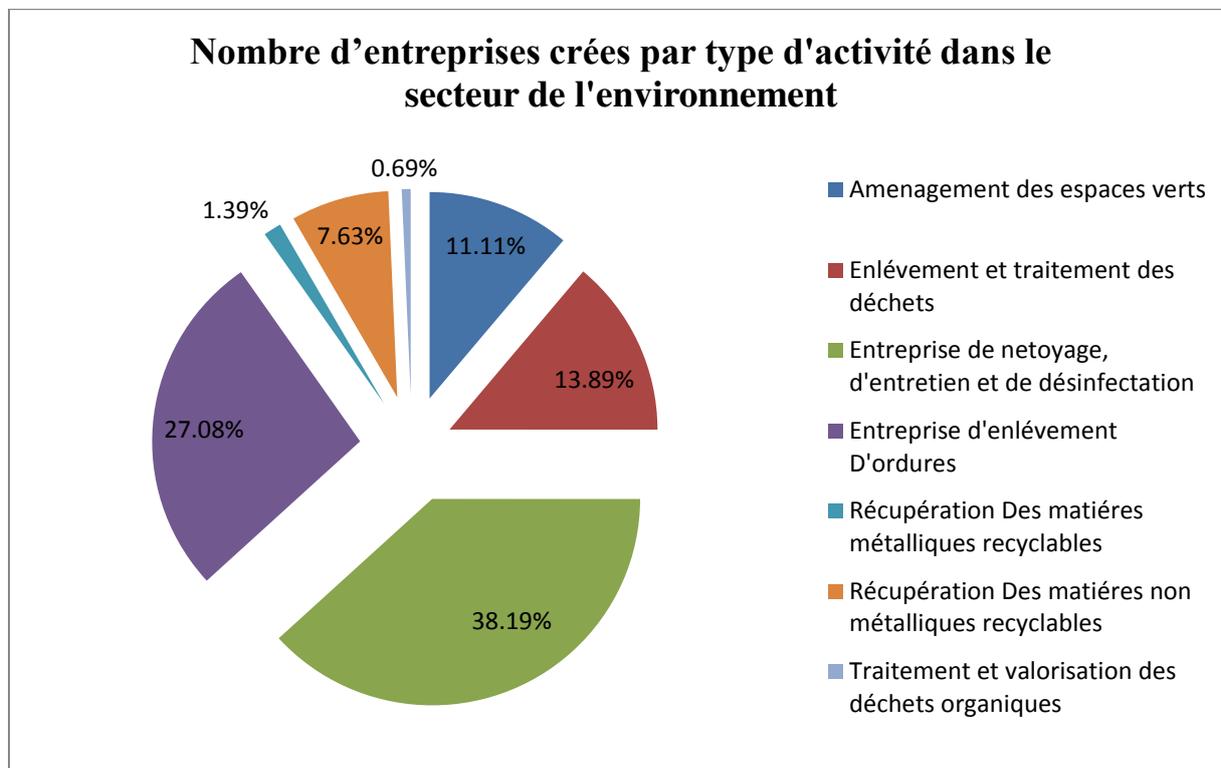
Tableau N°5 : Nombre d'entreprises créées (1997-2016) par type d'activité dans le secteur de l'environnement

Types d'activités	Nombre d'entreprises créés	Nombre d'entreprises créés en pourcentage %
Aménagement des espaces verts	16	11,11%
Enlèvement et traitement des déchets	20	13,89%
Entreprise de nettoyage d'entretien et de désinfection	55	38,19%
Entreprise d'enlèvement d'ordures	39	27,08%
Récupération des matières métalliques recyclables	02	1,39%
Récupération des matières non métalliques recyclables	11	7,63%
Traitement et valorisation des déchets organiques	01	0,69%
Total	144	100%

Source : Elaboré par nous même a partir des données de l'ANSEJ.

Pour une meilleur visualisation et compréhension du tableau ci-dessus, on utiliser les figures obtenu à partir du tableau N°5 :

Figure N°6 : Nombre d'entreprises créées (1997-2016) par type d'activité dans le secteur de l'environnement



Source : Etablie à partir des données du tableau N°5

Cette figure montre que l'activité « nettoyage d'entretien et de désinfection » est la plus demandée, avec 38,19%, elle est suivie de l'activité « d'enlèvement d'ordures » avec 27,08%, « enlèvement et traitement des déchets » avec 13,89%, « aménagement des espaces verts » 11,11%, ce sont les activités les plus importantes en raison de l'importance de la demande publique.

Les activités « matières non métalliques recyclables » 7,63%, « récupération des matières métallique recyclable » 1,39% et « valorisation des déchets organiques » avec 0,39%, sont les moins demandées par les créateurs. Notre enquête auprès des responsables de l'agence nous a montré que la difficulté à récupérer les déchets est la raison principale qui freine ces activités. En effet, il n'existe pas encore de moyens techniques facilitant la récupération et la transformation de ces déchets.

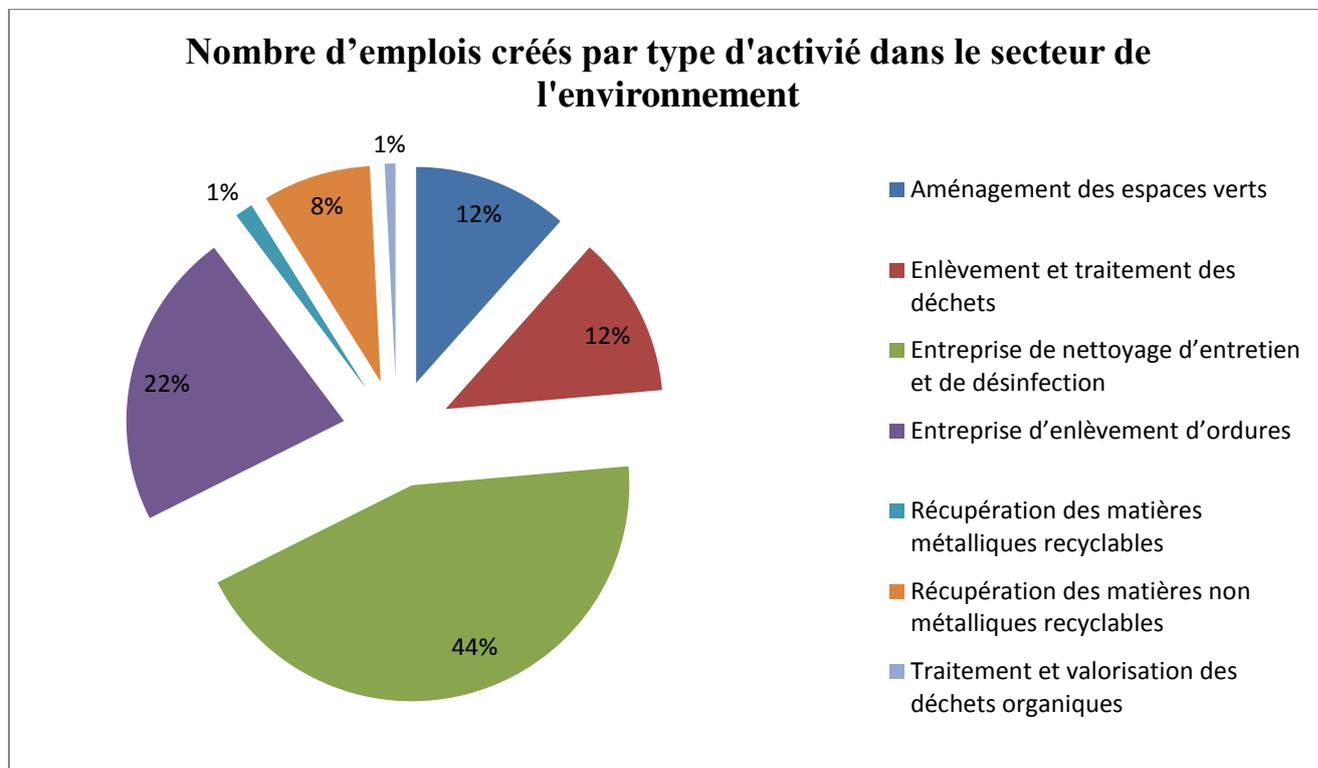
Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

Tableau N°6 : Nombre d'emplois créés (1997-2016) par type d'activité dans le secteur de l'environnement.

Types d'activités	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois créés en pourcentage %
Aménagement des espaces verts	43	12%
Enlèvement et traitement des déchets	45	12%
Entreprise de nettoyage d'entretien et de désinfection	164	44%
Entreprise d'enlèvement d'ordures	83	22%
Récupération des matières métalliques recyclables	05	1%
Récupération des matières non métalliques recyclables	30	8%
Traitement et valorisation des déchets organiques	03	1%
Total	373	100%

Source : Elaboré par nous même a partir des données de l'ANSEJ.

Figure N°7 : Nombre d'emplois créés (1997-2016) par type d'activité dans le secteur de l'environnement



Source : Etablie à partir des données du tableau N°6

D'après cette figure, nous avons remarqué que l'entreprise de nettoyage d'entretien et de désinfection est l'activité qui a créé plus d'emplois nous avons 44 %, ensuite l'entreprise d'enlèvement d'ordures avec 22 %, se sont les activités qui ont créé beaucoup d'emplois c'est pour ça qu'ils ont besoin plus d'employeurs, par la suite l'entreprise d'enlèvement et traitement des déchets et l'entreprise d'aménagement des espaces verts avec 12%, l'entreprise de récupération des matières non métalliques recyclables 8%, en fin l'entreprise de récupération des matières métalliques et l'entreprise de valorisation des déchets organiques avec 1%.

Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

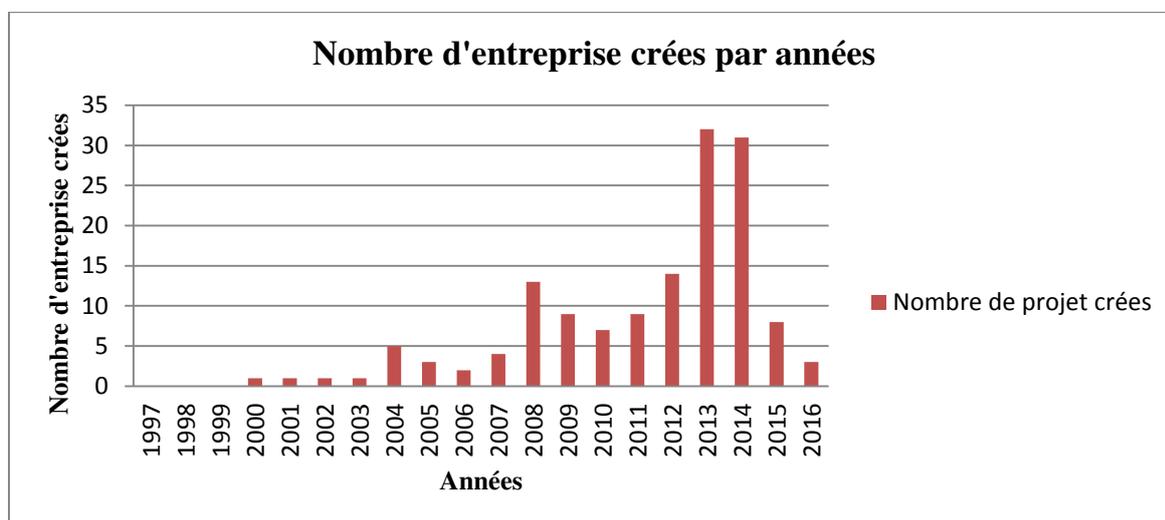
Tableau N°7 : Nombre d'entreprises créées (1997-2016) par année dans le secteur de l'environnement

Années	Nombre d'entreprises créées
1997	0
1998	0
1999	0
2000	1
2001	1
2002	1
2003	1
2004	5
2005	3
2006	2
2007	4
2008	13
2009	9
2010	7
2011	9
2012	14
2013	32
2014	31
2015	8
2016	3
Total	144

Source : Elaboré par nous même a partir des données de l'ANSEJ T.O

Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

Figure N°8 : Nombre d'entreprise créées (1997-2016) par année dans le secteur de l'environnement.



Source : Etablie à partir des données du tableau N°7

D'après la figure ci-dessus, nous avons remarqué que la création des activités liées à la protection de l'environnement a été initiée en 2000. Jusqu'à l'année 2008 le dispositif donnait juste une éligibilité, le promoteur prenait en charge le financement de son projet. C'est la principale raison qui explique le peu d'entreprises créées dans cette période. A partir de 2008, la procédure de création a changé. Désormais, un comité local d'étude et de financement se charge de la partie financière. La création est ainsi facilitée et favorisée.

C'est à partir de 2011 jusqu'à 2013 qu'on a assisté à une vraie dynamique de création d'entreprise dans le domaine de l'environnement et cela est dû aux nouvelles mesures qui ont été prises à savoir :

- la baisse de l'apport personnel 5% à 1% pour 5 MDA et 10% à 2% plus de 5 MDA ;
- la bonification de taux d'intérêt 100% ;
- Absence de conditions de diplôme.

A partir de 2014 jusqu'à 2016, nous remarquons une forte diminution de la création des entreprises, car une nouvelle condition a été mise en œuvre, à savoir la nécessité d'avoir un diplôme ou une qualification pour les jeunes créateurs. Cette mesure a freiné la demande et donc la création.

Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

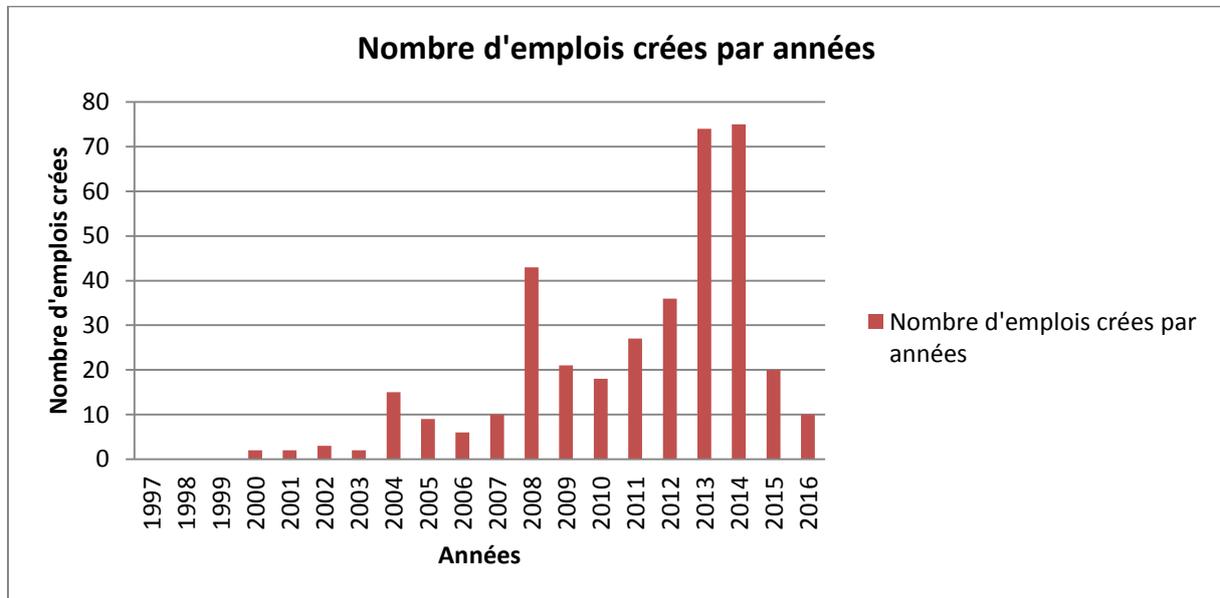
Tableau N°8 : Nombre d'emplois créés (1997-2016) par année dans le secteur de l'environnement.

Années	Nombre d'emplois créés
1997	0
1998	0
1999	0
2000	2
2001	2
2002	3
2003	2
2004	15
2005	9
2006	6
2007	10
2008	43
2009	21
2010	18
2011	27
2012	36
2013	74
2014	75
2015	20
2016	10
Total	373

Source : Elaboré par nous même à partir des données de l'ANSEJ T.O.

Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

Figure N°9 : Nombre d'emplois créés (1997-2016) par année dans le secteur de l'environnement.



Source : Etablie à partir des données du tableau N°08

D'après le graphe si dessus nous avons constaté que le nombre d'emplois créés évolue en parallèle avec le nombre d'entreprise créés, plus y a d'entreprise plus il y a de l'emploi (la loi de l'offre et de la demande).

Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

2. Analyse statistique de la création d'activités dans le secteur de l'environnement cas du dispositif CNAC

Les statistiques du dispositif pour les différentes activités sont représentées dans les tableaux suivants :

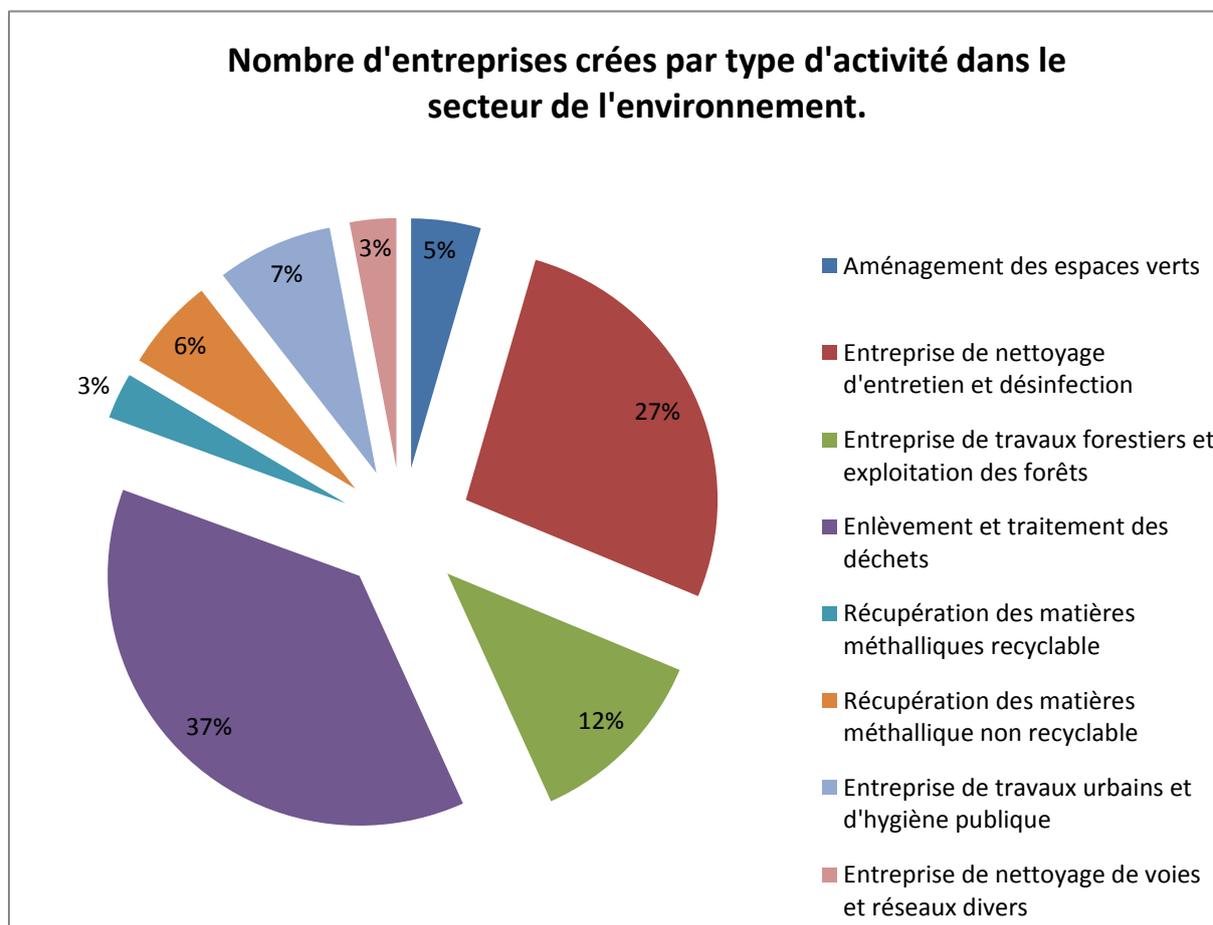
Tableau N°9 : Nombre d'entreprises créées (2004-2017) par type d'activité dans le secteur de l'environnement

Types d'activités	Nombre d'entreprise créés	Nombre d'entreprises créés au pourcentage
Aménagement des espaces verts	03	5%
Entreprise de nettoyage d'entretien et désinfection	18	27%
Entreprise de travaux forestiers et d'exploitation des forêts	08	12%
Enlèvement et traitement des déchets	25	37%
Récupération des matières métalliques recyclable	02	3%
Récupération des matières métalliques non recyclable	04	6%
Entreprise de travaux urbains et d'hygiène publique	05	7%
Entreprise de nettoyage de voies et réseaux divers	02	3%
Total	67	100%

Source : Elaboré par nous même à partir des données statistique de CNAC T.O

Pour meilleur visualisation et compréhension du tableau ci-dessus, on utiliser les figures obtenu à partir du tableau.

Figure N°10 : Nombre d'entreprises créées (2004-2017) par type d'activité dans le secteur de l'environnement.



Source : Etablie à partir des données

Cette figure montre que l'activité «d'enlèvement et de traitement des déchets »prend la première place en matière de la création d'entreprise avec un pourcentage de 37% des créations, suivi par l'activité « entreprise de nettoyage d'entretien et désinfection » avec 27%, «entreprise de travaux forestiers et exploitation des forêts » avec 12%, ce sont les activités les plus importantes en raison de l'importance de la demande publique.

Les activités « entreprise de travaux urbains et d'hygiène publique » avec 7%, « récupération des matières métallique non recyclable » avec 6%, « aménagement des espaces verts » avec 5%, « la récupération des matières métallique recyclable » et «entreprise de nettoyage de voies et réseaux divers » respectivement avec 3%, ce sont les activités les moins demandé par les créateurs. Notre enquête auprès des responsables de l'agence nous a montré

Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

que la difficulté à récupérer les déchets est la raison principale qui freine ces activités. En effet, il n'existe pas encore de moyens techniques facilitant la récupération et la transformation de ces déchets.

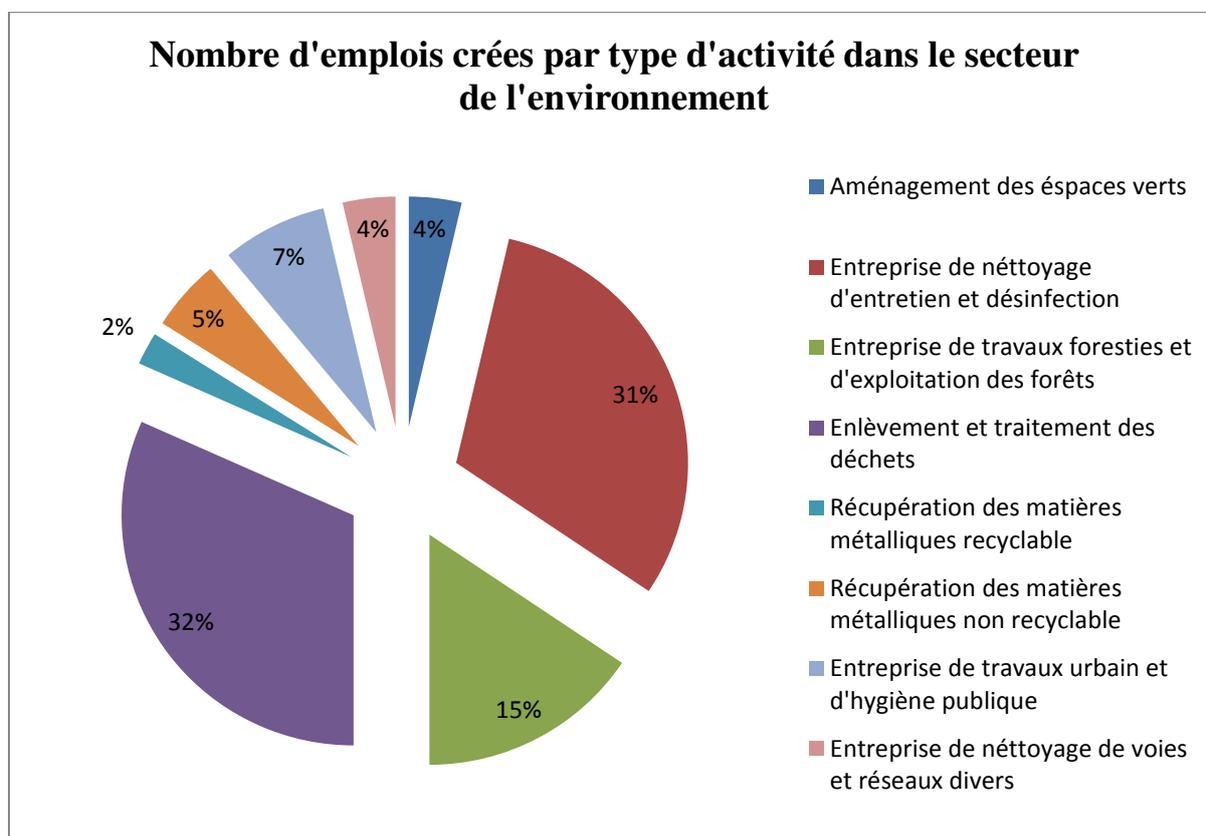
Tableau N°10: Nombre d'emplois créés (2004-2017) par type d'activité dans le secteur de l'environnement.

Les activités liées à l'environnement	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois créés en pourcentage %
Aménagement des espaces verts	8	4%
Entreprise de nettoyage d'entretien et désinfection	67	31%
Entreprise de travaux forestiers et d'exploitation des forêts	34	15%
Enlèvement et traitement des déchets	69	32%
Récupération des matières métalliques recyclable	5	2%
Récupération des matières métalliques non recyclable	11	5%
Entreprise de travaux urbains et d'hygiène publique	16	7%
Entreprise de nettoyage de voies et réseaux divers	8	4%
Total	220	100%

Source : Elaboré par nous même à partir des données CNAC T.O.

Pour l'explication de ce tableau, on va utiliser les figures ci-dessous élaboré à partir du tableau N°10

Figure N°11 : Nombre d'emplois créés (2004-2017) par type d'activité dans le secteur de l'environnement.



Source : Etablie à partir des données de tableau N°10

Cette figure montre que l'activité « d'enlèvement et traitement des déchets » avec un pourcentage de 32%, l'activité « d'entreprise de nettoyage d'entretien et désinfection » avec 31% et les activités « entreprise de travaux forestier et d'exploitation des forêts » avec 16%, ce sont les activités qui ont créées plus d'emplois.

Suivi par « l'entreprise de travaux urbain et d'hygiène publique » avec 7%, « récupération des matières métallique non recycle » avec 5%, « entreprise de nettoyage de voies et réseaux divers » avec 4%, « entreprise d'aménagement des espaces verts » avec 3% et « entreprise de récupération des matières métalliques recyclable » avec 2%, ce sont les entreprise qui ont créées moins d'emplois.

Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

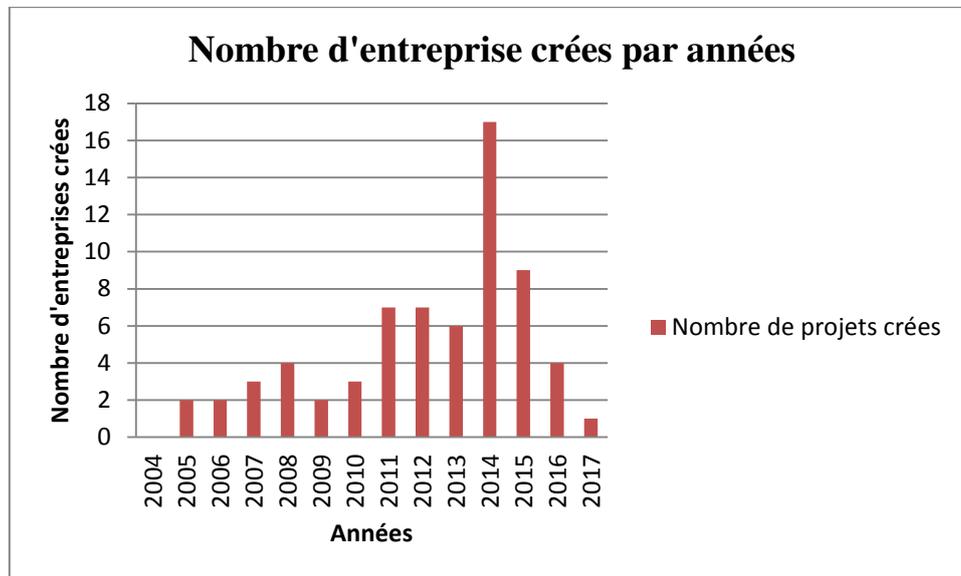
Tableau N°10 : Nombre d'entreprises créées (2004-2017) par années dans le secteur de l'environnement.

Années	Nombre d'entreprises créées
2004	0
2005	2
2006	2
2007	3
2008	4
2009	2
2010	3
2011	7
2012	7
2013	6
2014	17
2015	9
2016	4
2017	1
Total	67

Source : Elaboré par nous même à partir des données de CNAC T.O

Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

Figure N°12 : Nombre d'entreprise créées (2004-2017) par année dans le secteur de l'environnement.



Source : Etablie à partir des données du tableau N°10

D'après cette figure, nous avons constatés qu'à partir de l'année 2011 il ya une augmentation du nombre activités liée au secteur de l'environnement financées par le dispositif CNAC, cela revient aux nouvelles mesures :

- La réduction de la durée d'inscription à l'ANEM ;
- La modification de la catégorie d'âge qui a accès à ce dispositif 30 à 50 ans ;
- L'augmentation du niveau d'investissement de 5MDA à 10MDA.

L'année 2014 enregistre un taux important en création d'entreprises liée a l'environnement avec 17 projet, cella revient à la bonification de la banque (100%) qui a été appliquer en juillet 2013.

L'année 2015 il ya une baisse du nombre d'activités parce que la TVA est exonéré (ya plus de TVA).

Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

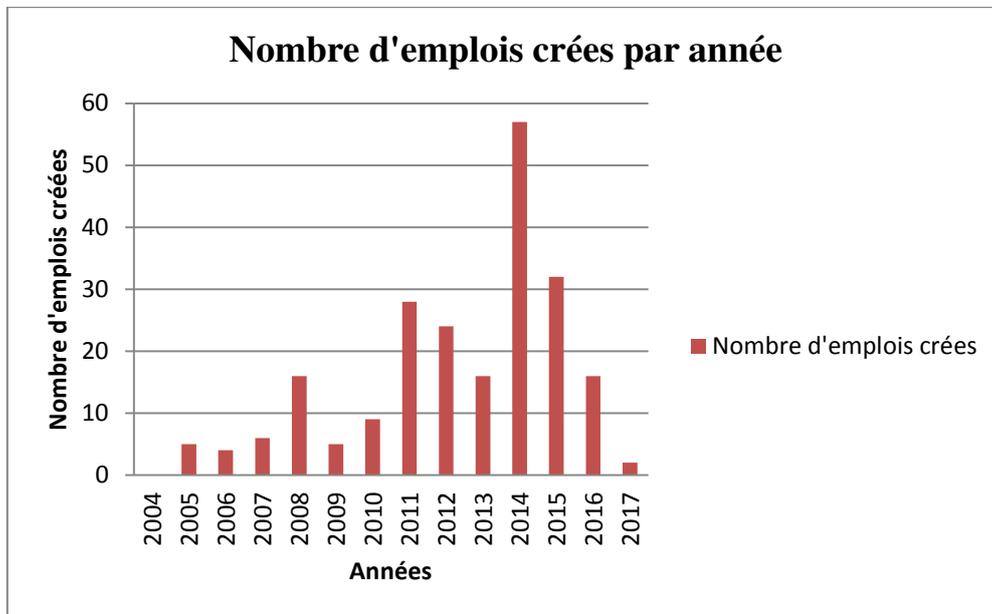
Tableau N° 12 : Nombre d'emplois créés (2004-2017) par années dans le secteur de l'environnement.

Années	Nombre d'emploi créés
2004	0
2005	5
2006	4
2007	6
2008	16
2009	5
2010	9
2011	28
2012	24
2013	16
2014	57
2015	32
2016	16
2017	2
Total	220

Source : Elaboré par nous même à partir des données statistique de CNAC T.O.

Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

Figure N°13 : Nombre d'emplois créés (2004-2017) par année dans le secteur de l'environnement.



Source : Etablie à partir des données du tableau N°12

D'après cette figure, on constate qu'à partir de l'année 2011, il ya une augmentation du nombre d'emplois, cela revient à l'augmentation des activités liée à l'environnement.

L'année 2014 enregistre un taux important en création d'emploi.

Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)

Conclusion

A travers ce dernier chapitre, nous avons remarqués que les dispositifs ANSEJ et CNAC financent réellement les activités liées au développement durable, mais la création de ces dernières restent limitées.

Ainsi, nous avons conclu que la création d'entreprises liées au développement durable est réduis au ramassage des déchets et l'aménagement des espaces vert des créneaux financées exclusivement par l'État.

En fin, nous avons constatés que la création des activités liées au secteur de l'environnement est très importante, mais les dispositifs arrivent au point où il faut geler certaines activités

*CONCLUSION
GENERALE*

Conclusion générale

L'Algérie affiche ces dernières années, une forte volonté d'aller vers le modèle de développement durable. Les conventions signées, les textes de lois adoptés et l'intégration des dimensions du développement durable dans différentes stratégies sectorielles sont là pour en témoigner. L'Etat souhaite aller de l'avant dans l'application des directives et principes du développement durable.

Cependant, notre recherche a montré un certain décalage entre la réalité et les objectifs inscrits dans les plans nationaux.

L'Algérie, avec le programme de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ, CNAC, etc.), a mis des facilités à la création d'entreprises dans divers secteurs. L'environnement n'est pas mis au centre des préoccupations de ces dispositifs. En effet, nos résultats d'enquête et nos entretiens ont montré que la contribution des dispositifs publics de création de PME est assez marginale au processus du développement durable. La création d'entités économiques à proprement parler suivant les principes du développement durable est assez rare. L'emploi qui en découle l'est aussi.

Ces dispositifs affichent certes, ces dernières années une volonté d'encourager les entreprises qui s'investissent dans les activités environnementales, mais cela reste insuffisant au regard des résultats obtenus. Aussi, nous avons relevé la faiblesse de la taille des entreprises créées, l'effet imitation des jeunes créateurs, la faiblesse de l'innovation, alors même que le secteur de l'environnement offre des opportunités infinies d'innover et de créer de nouvelles activités créatrices de richesses et favorables à l'environnement.

La ventilation des activités environnementales créées dans ces dispositifs montre la prédominance des activités de nettoyage et de recyclage des déchets à petite échelle. Le secteur public offre des opportunités de marché qui favorise cette création.

Notre recherche a montré toutes les limites des dispositifs publics de création d'entreprises par rapport à la problématique de développement durable. Plusieurs orientations sont possibles pour réorienter leur rôle. Alors même que tous les autres secteurs affichent un certain degré de saturation, l'environnement peut représenter une nouvelle alternative pour redynamiser la création de PME et d'emploi. Il est nécessaire néanmoins d'encourager l'innovation et les jeunes innovateurs pour cela. La cible des universitaires est à ce titre intéressant.

Il est à noter que l'Algérie peut devenir leader dans le domaine de l'environnement et du développement durable, en raison de sa situation géographique et de ses richesses naturelles (le SAHARA Algérien peut à lui seul satisfaire les besoins de toute l'EUROPE en électricité issue du solaire).

Face à l'ensemble de ces défis, l'Algérie a besoin de mettre en place un nouveau modèle industriel respectueux de l'environnement, plus compétitif, à même de générer plus d'emplois et de contribuer au développement local. La transition énergétique et le développement de

filières vertes s'inscrivent dans cet objectif, mais les efforts doivent être consolidés et mieux articulés dans le cadre d'une stratégie nationale de promotion de l'économie verte à savoir :

Adopter une stratégie globale de l'économie verte avec des objectifs et des indicateurs précis et mesurables, axés notamment sur les emplois verts, l'innovation technologique, la R&D, l'intégration industrielle et la valorisation du capital naturel ;

- Définir une nomenclature des métiers verts et l'introduire dans les listes d'activités économiques ;
- Adapter le système éducatif et les structures de formation professionnelle et de formation continue aux nouveaux métiers et renforcer les partenariats entre l'université, les centres de recherche, l'entreprise, les chambres de commerce et d'industrie et les organisations professionnelles ;
- Mettre en place d'un système national d'innovation plus performant sous-tendu par des politiques publiques d'aide à l'innovation, notamment au profit des PME dont les ressources financières et les compétences sont limitées ;
- Réformer la politique industrielle pour encourager l'investissement vert ;
- Renforcer les dispositifs de suivi et évaluation, notamment le développement d'indicateurs sur l'économie verte ;
- Faciliter le transfert de technologie dans le cadre de la coopération (Nord-Sud et Sud-Sud).

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Ouvrages

E.Arnaude, A. Berger, C.DePerthuis, « le développement durable », Ed Nathan, Paris, 2011 ;

ANDERSEN Arthur, « PME/PMI : Intégrer l'environnement dans votre gestion », Ed Economica, 2011 ;

BENACHENHOU Abdellatif, « Le prix de l'avenir : le développement durable en Algérie », 2005 ;

BOIRAL O, DOSTALER L, « Gestion environnementale et ISO 14001 : une approche néo industrielles », Ed ASAC, Québec, 2004 ;

BOUDJEMA Rachid, « Violence du capitalisme développement durable et responsabilité sociale des entreprises », Ed A.C.L.COM, Rouiba, 2009 ;

BRUNEL Sylvie, « Le développement durable », Ed. PUF, France, 2004 ;

DOMINIQUE. Millet, « Entreprise : développement Environnement : gestion », Ed HERMES, Paris, 2003 ;

JOYAL André, SADEG Mohamed, TORRES Olivier, « La PME algérienne et le défi de l'internalisation », Ed L'Harmattan, Paris, 2010 ;

LEVRATTO Nadine, « Les PME définition, rôle économique et politique », Ed DE Boeck, Paris, 2009 ;

LIBAERT Thierry, « Le développement durable », Ed DUNOD, Paris, 2008 ;

SOBCZAK.A, MINVIELLE.N, « La responsabilité globale : Manager le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises », Ed VIBERT, Paris, 2011 ;

TABET-AOUL MAHI, « développement durable et stratégie de l'environnement », office des publications universitaires, place centrale de Ben-Aknoun (Alger), 1998 ;

TURCOTTE.M.F, « La responsabilité sociale d'entreprise et environnementale de l'entreprise », presse de l'université de Québec, Paris, 2011.

Revue articles et lois :

La loi n°01-18 correspondant au 12 décembre 2001 portant la loi d'orientation sur la promotion de la PME.

La loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

La loi n°11-02 du 17 Février 2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable.

La revue du ministère du travail, « Guide sur l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes »,2011.

La revue du ministère du travail, « Guide sur le dispositif de prise en charge des chômeurs promoteurs, âges de 30 à 50 ans », 2011.

Rapport National de l'Environnement, « 19^{ème} session de la commission du développement durable des nations unies », Mai 2011.

SARKIS.N(2010) Avenir énergétique de l'Algérie à l'horizon 2030 : la vérité qu'il faut dire, par CHITOUR.T, Interview El khabar.

Mémoires

BELKACEM Asma, Impacte du dispositif CNAC sur le développement territorial et l'entrepreneuriat dans la wilaya de T.O », Mémoire de master en sciences économiques, option Management des services des services publics territoriaux, UMMT, 2014 ;

MEDANI Fatima, « La problématique du développement durable dans la stratégie de L'ENIEM dans le contexte de concurrence », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de licence en sciences économiques, option EGE, UMMTO, 2013 ;

MOULAHCENE Rebiha, « L'innovation et le développement durable au sein de l'entreprise : cas de lancement d'un nouveau produit qui respecte l'environnement : cas de l'ENIEM », Mémoire en vu de l'obtention du diplôme de master en science de gestion, option METE, Université Abderrahmane mira de Bejaia, 2012.

Sites internet :

www.aceva-algerie.com

www.encyclo.com

www.oeconomia.net

www.unamur.be

Liste des abréviations

Abréviations	Significations
AND	Agence Nationale des Déchets
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
ANURB	Agence Nationale de l'Urbanisme
CDD	Commission du Développement Durable
CMDE	Commission Mondiale sur l'Environnement et de Développement
CNAC	Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNDRB	Centre National de Développement des Ressources Biologique
CNFE	Conservatoire des Formations ou Métiers de l'Environnement
CNL	Commissariat National du Littoral
CNTPP	Centre National des Technique de Production plus Propres
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et Développement
COP	Conférence des Parties
DA	Dinar Algérien
DD	Développement Durable
IPC	Indice de Perception de la Corruption
ISO	International Organisation for Standardisation
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
MDA	Millions Dinar Algérien
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONEDD	Observation National de l'Environnement et du Développement Durable
ONU	Organisation des Nations Unies
PME	Petite et moyenne entreprise
PNAEDD	Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable
PNUDE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises

SNE	Stratégie Nationale de l'Environnement
TO	Tizi-Ouzou
TPE	Très Petite entreprise

Liste des tableaux

N° des tableaux	Titre des tableaux	Page
I.1	Dates clés de l’histoire et l’essor du DD	17
I.2	Quelques décrets et lois sur la protection de l’environnement et le développement durable	29
II.3	Définition de l’UE des PME	35
II.4	La typologie des PME	37
III.5	Nombre d’entreprises créées (1997-2016) par type d’activité dans le secteur de l’environnement	60
III.6	Nombre d’emplois créés (1997-2016) par type d’activité dans le secteur de l’environnement	62
III.7	Nombre d’entreprises créées (1997-2016) par année dans le secteur de l’environnement	64
III.8	Nombre d’emplois créés (1997-2016) par année dans le secteur de l’environnement	66
III.9	Nombre d’entreprises créées (2004-2017) par type d’activité dans le secteur de l’environnement	68
III.10	Nombre d’emplois créés (2004-2017) par type d’activité dans le secteur de l’environnement	70
III.11	Nombre d’entreprises créées (2004-2017) par années dans le secteur de l’environnement	72
III.12	Nombre d’emplois créés (2004-2017) par années dans le secteur de l’environnement	74

Liste des figures

N° des figures	Titres	Pages
I.1	Les piliers du développement durable	19
III.2	Répartition du montant d'investissement du 5 000 000DA	55
III.3	Répartition du montant d'investissement du 5 000 000DA jusqu'à 10 000 000 DA	56
III.4	Répartition du montant d'investissement 5 000 000DA	58
III.5	Répartition d'investissement du 5 000 000DA à 10 000 000DA	59
III.6	Nombre d'entreprises créées (1997-2016) par type d'activité dans le secteur de l'environnement	61
III.7	Nombre d'emplois créés (1997-2016) par type d'activité dans le secteur de l'environnement	63
III.8	Nombre d'entreprises créées (1997-2016) par années dans le secteur de l'environnement	65
III.9	Nombre d'emplois créés (1997-2016) par année dans le secteur de l'environnement	67
III.10	Nombre d'entreprises créées (2004-2017) par type d'activité dans le secteur de l'environnement	69
III.11	Nombre d'emplois créés (2004-2017) par type d'activité dans le secteur de l'environnement	71
III.12	Nombre d'entreprises créées (2004-20017) par années dans le secteur de l'environnement	73
III.13	Nombre d'emplois créés (2004-2017) par année dans le secteur de l'environnement	75

ANNEXES

Annexe N°I

Caisse Nationale d'Assurance Chômage - CNAC -

1 Evolution des projets créés CNAC par secteur d'activité et par genre

Situation cumulée arrêtée au 31/10/2017

Année	Nombre de projets créés													
	2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010	
Secteur d'activité	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Aménagement des espaces vert	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ent nettoyage et entretien désinfection	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Ent travaux forestier exploitation forêt	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Enlèvement et traitement des déchets	0	0	1	0	1	0	2	0	0	0	2	0	2	0
Récupération matière métallique recyclable	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Récupération matière métallique non recyclable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ent travaux urbain hygiène publique	0	0	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0
Ent de nettoyage des voies et reseaux div	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	2	0	2	0	3	0	4	0	2	0	2	1

Année	Nombre de projets créés														Total H	Total F
	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017			
Secteur d'activité	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Aménagement des espaces vert	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Ent nettoyage et entretien désinfection	1	4	0	2	2	1	4	2	0	1	0	0	0	0	8	10
Ent travaux forestier exploitation forêt	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	2	0	0	0	5	3
Enlèvement et traitement des déchets	1	0	1	1	0	0	9	0	5	0	0	0	0	0	24	1
Récupération matière métallique recyclable	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Récupération matière métallique non recyclable	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	1	0	4	0
Ent travaux urbain hygiène publique	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0
Ent de nettoyage des voies et reseaux div	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2	0
Total	2	5	4	3	3	3	14	3	8	1	4	0	1	0	51	16

1/Aménagement des espaces vert

2/Entreprise de nettoyage d'entretien et désinfection

3/Entreprise de travaux forestiers et d'exploitation des forêts

4/Enlèvement et traitement des déchets

5/Récupération des matières métalliques recyclables

6/Récupération des matières

métalliques non recyclables
7/Entreprise des travaux
urbains et d'hygiène
publique
8/Entreprise de nettoyage
de voies et réseaux divers

Annexe N°II

2 Evolution des emplois créés CNAC

Année	Nombre d'emplois créés													
	2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010	
Secteur d'activité	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Aménagement des espaces vert	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ent nettoyage et entretien désinfection	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0
Ent travaux forestier exploitation forêt	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	4	1
Enlèvement et traitement des déchets	0	0	1	0	1	0	3	0	0	0	5	0	4	0
Récupération matière métallique recyclable	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0
Récupération matière métallique non recyclable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ent travaux urbain hygiènes publique	0	0	4	0	3	0	3	0	3	0	0	0	0	0
Ent de nettoyage des voies et réseaux diversifié	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	5	0	4	0	6	0	16	0	5	0	8	1

Année	Nombre d'emplois créés															
	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		Total H	Total F
Secteur d'activité	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Aménagement des espaces vert	2	1	2	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	6	2
Ent nettoyage et entretien désinfection	14	10	0	7	3	4	11	8	3	3	0	0	0	0	35	32
Ent travaux forestier exploitation forêt	0	0	5	0	2	1	2	1	3	0	9	0	0	0	31	3
Enlèvement et traitement des déchets	1	0	7	1	0	0	28	0	18	0	0	0	0	0	68	1
Récupération matière métallique recyclable	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0
Récupération matière métallique non recyclable	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	7	0	2	0	11	0
Ent travaux urbain hygiène publique	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	0
Ent de nettoyage des voies et réseaux div	0	0	0	0	0	0	3	4	3	0	0	0	0	0	6	4
Total	17	11	16	8	10	6	44	13	29	3	16	0	2	0	178	42

M : masculin

F : féminin

Annexe N° III

Etiquette de lignes	Feminin		Masculin		Total	
	Nombre de Gerant	Somme de Nb_Emplois	Nombre de Gerant	Somme de Nb_Emplois	Total Nombre de Gerant	Total Somme de Nb_Emplois
AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS	4	12	12	31	16	43
2004			1	3	1	3
2005			1	3	1	3
2007	1	3	2	4	3	7
2008			1	3	1	3
2011	1	3	2	4	3	7
2012			2	6	2	6
2013			3	8	3	8
2014	2	6			2	6
ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS	2	4	18	41	20	45
2004			1	1	1	1
2006			1	3	1	3
2008			3	7	3	7
2010			1	3	1	3
2011			1	2	1	2
2012			3	6	3	6
2013	2	4	5	12	7	16
2014			3	7	3	7
ENTREPRISE DE NETTOYAGE , D'ENTRETIEN ET DE DESINFECTION	17	62	38	102	55	164
2000			1	2	1	2
2002	1	3			1	3
2003			1	2	1	2
2004			3	11	3	11
2005			1	2	1	2
2006	1	3			1	3
2008	3	10	5	21	8	31
2009	3	9	3	5	6	14
2010			6	15	6	15
2011	2	9	3	9	5	18
2012	1	4	6	14	7	18
2013	3	8	4	11	7	19
2014	2	15	3	4	5	19
2015	1	1	2	6	3	7
ENTREPRISE D'ENLEVEMENT D'ORDURES	8	16	31	67	39	83
2008			1	2	1	2
2009			2	4	2	4
2012			1	3	1	3

Annexe N° III

2013	2	3	12	26	14	29
2014	5	10	14	29	19	39
2015	1	3	1	3	2	6
RECUPERATION DES MATIERS METALLIQUES RECYCLABLES	1	2	1	3	2	5
2001	1	2			1	2
2016			1	3	1	3
RECUPERATION DES MATIERS NON METALLIQUES RECYCLABLES	1	4	10	26	11	30
2005			1	4	1	4
2007			1	3	1	3
2009			1	3	1	3
2013			1	2	1	2
2014			2	4	2	4
2015			3	7	3	7
2016	1	4	1	3	2	7
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS ORGANIQUES	1	3			1	3
2012	1	3			1	3
TOTAL GENERAL	34	103	110	270	144	373

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre I : la réalité du développement durable en Algérie	5
Introduction du chapitre I.....	6
Section 01 : le concept de développement durable	7
1. Les approches théoriques du développement durable.....	7
1.1. La théorie néo classique : la confiance en la régulation du marché.....	7
1.1.1. Les effets externes.....	8
1.1.2. La réglementation.....	9
1.1.3. Les taxes et redevances.....	10
1.2. La théorie de la bio économie.....	12
1.3. La théorie décroissance.....	13
2. Perspectives historiques sur le développement durable.....	14
2.1. Définition du Développement durable.....	14
2.2. Emergence et évolutions du concept de développement durable.....	14
3. Les dimensions du développement durable.....	19
3.1. La dimension économique.....	19
3.2. La dimension environnementale.....	19
3.3. La dimension sociale.....	20
4. Les objectifs du développement durable.....	20
5. Les principes de développement durable.....	21
5.1. Le principe de précaution.....	21
5.2. Le principe de prévention.....	21
5.3. Le principe de responsabilité.....	21
5.4. Le principe de solidarité.....	22
5.5. Le principe pollueur/payeur.....	22
Section 02 : Le développement durable en Algérie	23
1. La naissance de développement durable en Algérie.....	23
2. La nécessité du développement durable en Algérie.....	23
2.1. L'utilisation des ressources non renouvelable comme vecteur de	

développement.....	24
2.2. Une pure économie de rente.....	24
2.3. Le secteur agricole dépendant et les aléas climatiques.....	25
2.4. Une pollution préoccupante.....	25
2.5. Une production de déchets en constante augmentation	25
2.6. Un patrimoine forestier menacé.....	26
2.7. Une désertification qui gagne du terrain.....	26
2.8. Un niveau de nappes en forte baisse.....	26
2.9. Le pays n'arrive pas à réduire l'écart qui sépare les classes sociales.....	26
3. La politique Algérienne du développement durable.....	27
3.1. Le cadre législatif.....	27
3.2. Le cadre institutionnel.....	28
3.2.1. L'Observation National de l'Environnement et du développement durable.....	28
3.2.2. Le Commissariat National du Littoral.....	28
3.2.3. L'Agence Nationale des Déchets.....	28
3.2.4. Le Centre National des Techniques de Production plus Propres.....	29
3.2.5. Le Centre National de Développement Durable des Ressources Biologique.....	29
3.2.6. Conservatoire des Formations aux Métiers de l'Environnement.....	29
3.2.7. L'Agence Nationale de l'Urbanisme.....	29
Conclusion du chapitre I	32
Chapitre II : L'implication des PME dans le développement durable.....	33
Introduction du chapitre II.....	34
Section 01 : Généralité sur la PME.....	35
1. Définition de la PME.....	35
2. La définition algérienne de la PME.....	36
3. Les caractéristiques de la PME.....	37
4. Les activités liées à l'environnement.....	39
4.1. Aménagement des espaces verts.....	39
4.2. Entreprise de nettoyage d'entretien et désinfection.....	40
4.3. Enlèvement et traitement des déchets.....	40
4.4. Récupération des matières métalliques recyclable.....	40
4.5. Traitement et valorisation des déchets organiques.....	40
Section 02 : Les modalités d'introduction des principes du DD dans les	

entreprises.....	42
1. La démarche sociale- RSE.....	42
1.1. Définitions de la RSE.....	42
1.2. Définition de la RSE selon l'ISO 26000.....	42
1.3. Des axes de la démarche RSE en Algérie.....	43
2. La démarche environnementale-certification ISO 14001.....	43
3. La stratégie de développement durable au niveau environnemental.....	44
4. L'économie circulaire.....	45
4.1. Les enjeux de l'économie circulaire.....	46
4.2. Un ensemble d'activités et de domaines d'innovation concourant à un usage plus efficace des ressources.....	46
4.3. De la gestion des déchets à celle des ressources.....	48
4.4. Les principes de l'économie circulaire.....	48
5. L'économie verte.....	49
5.1. L'économie verte, opportunité pour l'Algérie pour diversifier son économie.....	50
Conclusion du chapitre II.....	51
Chapitre III : Etude du rôle des dispositifs de soutiens à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC)	52
Introduction du chapitre III.....	53
Section 01 : Présentation des dispositifs (ANSEJ et CNAC).....	54
1. Le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ).....	54
1.1. Financements du projet.....	54
1.1.1. Le financement triangulaire.....	54
1.1.2. Le financement mixte.....	56
2. Présentation de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage.....	57
2.1. Les financements des projets.....	57
2.1.1. Le financement triangulaire.....	57
Section 02 : Etude des statistiques des dispositifs de soutien à la création des activités liées au développement durable (ANSEJ et CNAC) cas pratique Tizi Ouzou.....	60
1. Analyse statistique de la création d'activités dans le secteur de l'environnement cas du dispositif ANSEJ	60
2. Analyse statistiques de la création d'activités dans le secteur de l'environnement cas du dispositif CNAC.....	68

Conclusion.....	76
Conclusion générale.....	77
Bibliographie.....	80
Liste des abréviations	83
Liste des tableaux.....	85
Liste des fugueurs.....	86
Annexes.....	87

Résumé :

Le développement durable est un ensemble de changements profonds à réaliser dans toutes les sphères de la société. Il est aujourd'hui un projet de management, et semble être comme le mot de passe de toutes les sociétés.

A l'instar des pays du monde en général et de l'Afrique du Nord en particulier, l'Algérie fait partie de la Négociation des conférences Internationales ; et pour faire face aux nombreux défis écologiques, l'Algérie a tracé un programme de soutien pour créer d'activités liées au développement durable. Ces dispositifs affichent une volonté d'encourager les entreprises qui s'investissent dans les activités environnementales.

La ventilation des activités environnementales créée dans ces dispositifs montre la prédominance des activités de nettoyage et de recyclage des déchets à petite échelle. Le secteur public offre des opportunités de marché qui favorise cette création. Il est à noter que l'Algérie peut devenir leader dans le domaine de l'environnement et du développement durable, en raison de sa situation géographique et de ses richesses naturelles.

Mots-clés : Développement durable, Secteur de l'environnement, Dispositifs de soutien, Petite et moyenne entreprises.

Abstract:

Sustainable development is a set of profound changes to be made in all spheres of society. It is today a management project, and seems to be like the password of all companies.

Like the countries of the world in general and North Africa in particular, Algeria is part of the Negotiation of International Conferences; and to face the many ecological challenges, Algeria has drawn up a support program to create activities related to sustainable development. These devices show a desire to encourage companies that invest in environmental activities.

The breakdown of environmental activities created in these devices shows the predominance of small-scale waste cleaning and recycling activities. The public sector offers market opportunities that favor this creation. It should be noted that Algeria can become a leader in the field of environment and sustainable development, because of its geographical location and its natural resources.

Keywords: Sustainable development, Environment Sector, Supporting Devices, Small and Medium Enterprises.